



Comité de suivi n°3

Projet éolien de La Louptière-Thénard

26 mars 2026



Programme de la soirée

Comité de suivi n°3

19h05

Actualités du projet

19h15 - 19h45

Echanges et questions

19h45 - 20h30

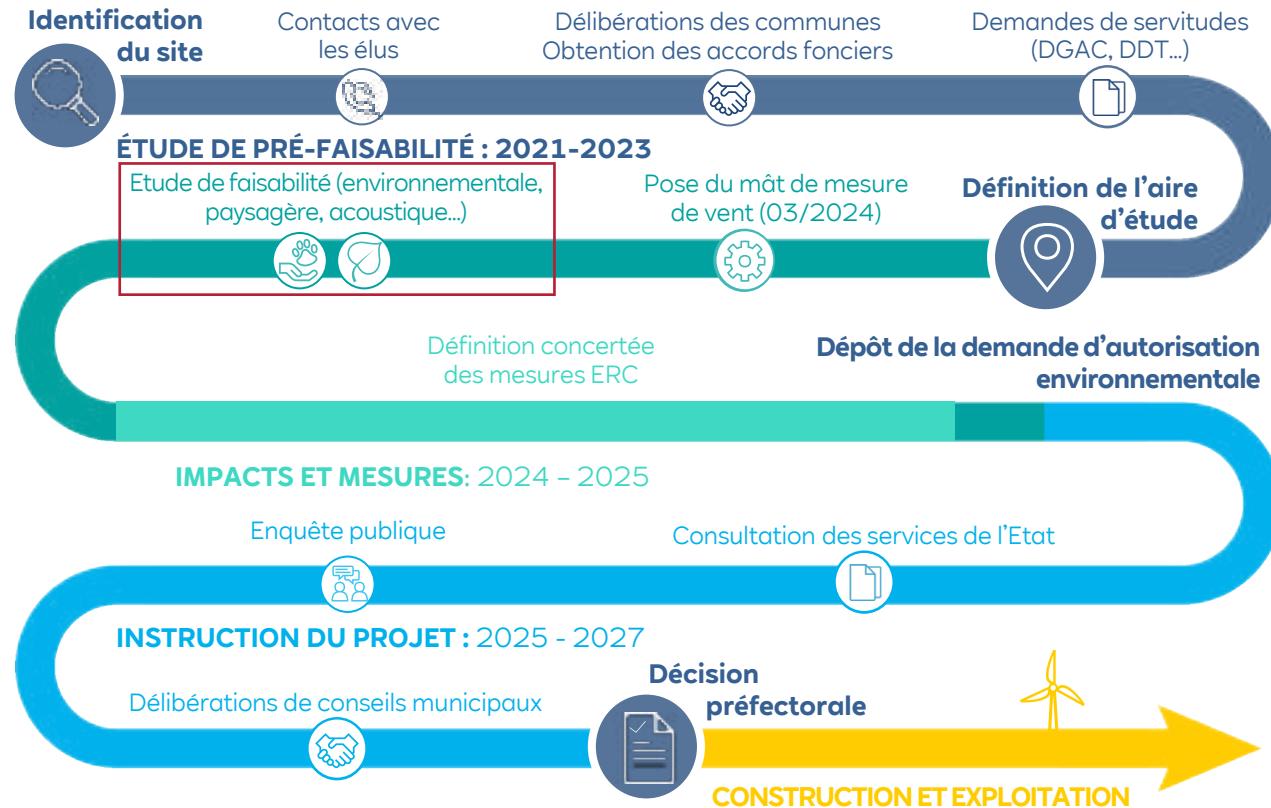
Présentation du volet naturaliste



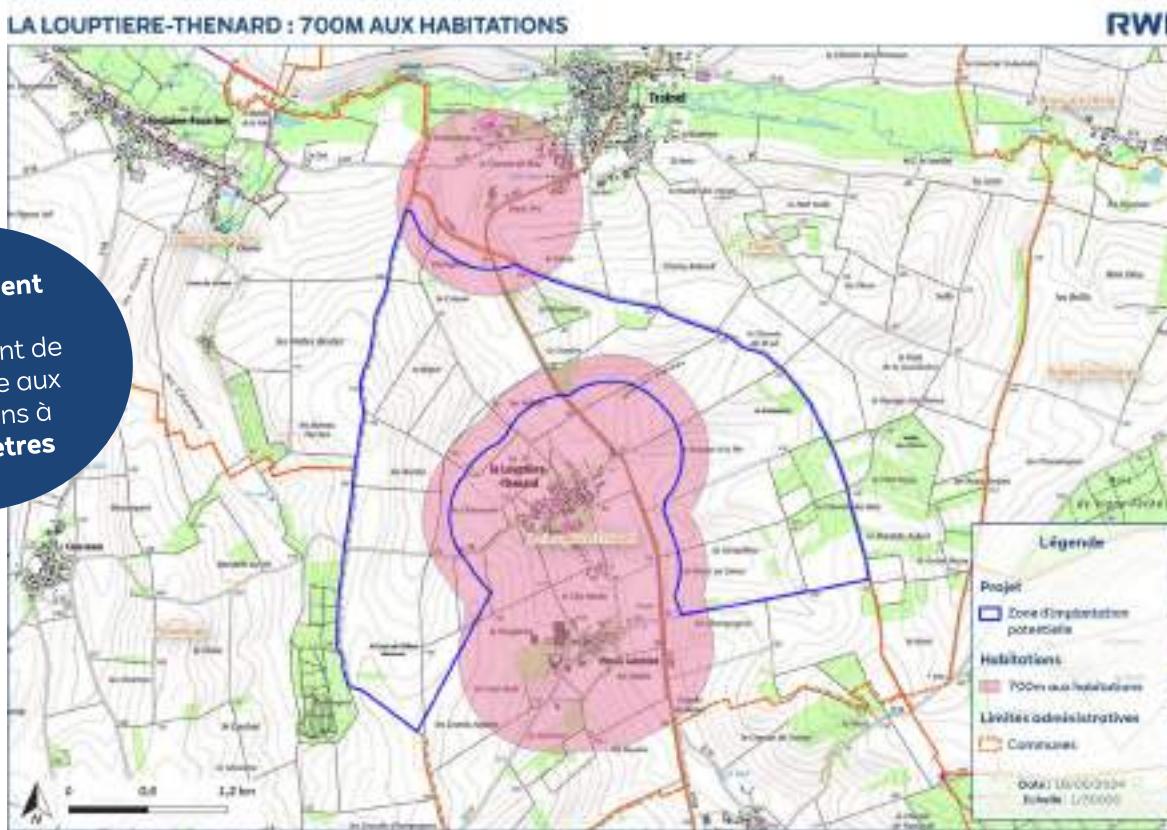
Actualités du projet

Le planning du projet

Où en est-on ?



Rappel de la Zone d'Implantation Potentielle



- ✓ Un potentiel d'accueil identifié aujourd'hui de 8 éoliennes
- ✓ Les études permettront de déterminer l'implantation optimale des éoliennes

Des retombées fiscales annuelles pour la commune

Simulation réalisée par RWE Renouvelables France, basée sur les dispositions fiscales de 2023

Collectivité	8 N149 5,7 MW	8 SG155 7 MW
Commune de la Louptière-Thénard	92 800 €	114 000 €
Communauté de communes du Nogentais	211 000 €	263 800 €
Département de l'Aube	131 700€	165 900€
Etat	12 400€	15 300€

La concertation mise en place



Site internet du
projet

louptiere-thenard.projet-eolien.com



2 comités de suivi

Juin et octobre 2024

3 lettres
d'information



2 Porte-à-porte

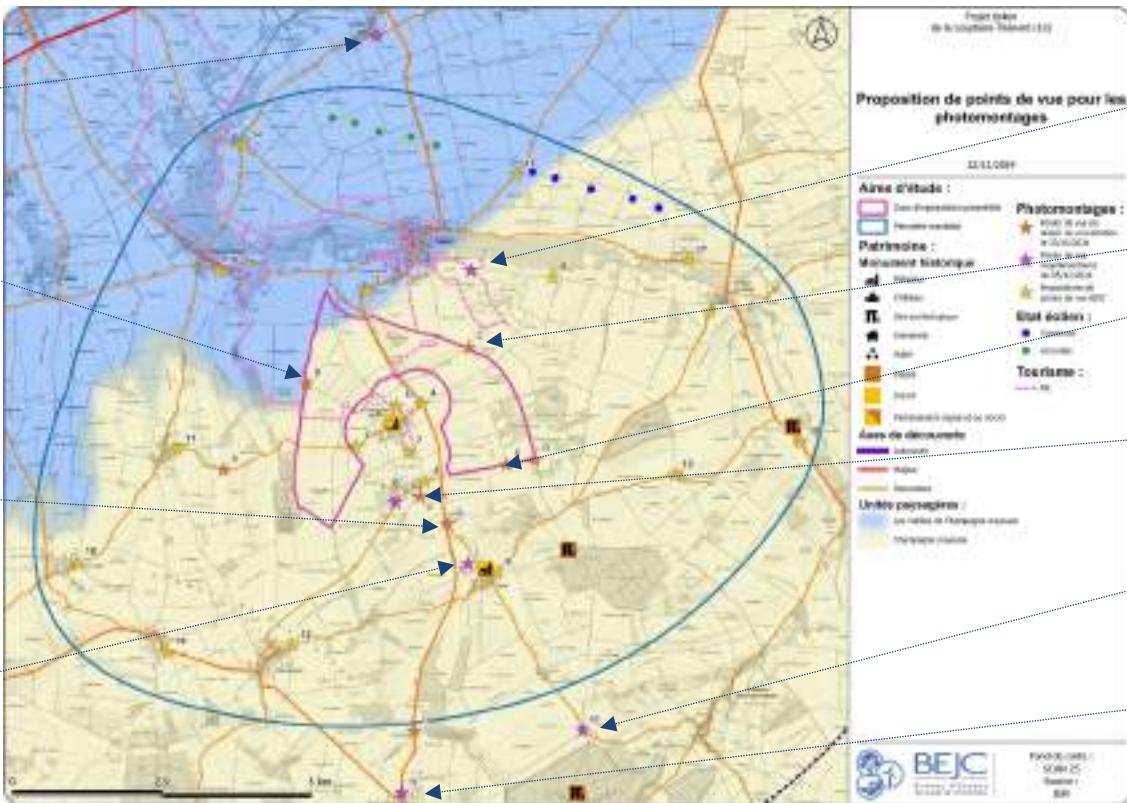


Avril et décembre 2024



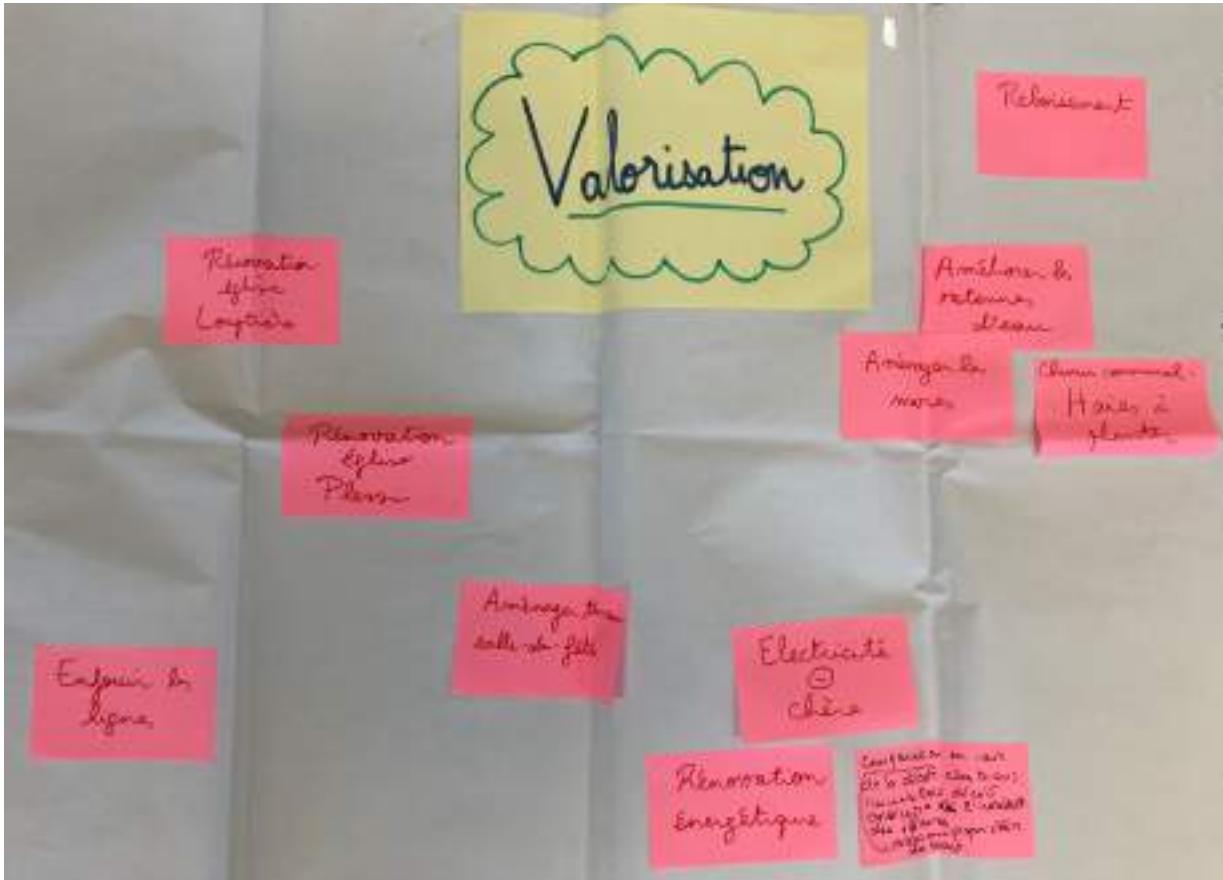
Avril, juillet et décembre 2024

Ajout de vos points-de-vue de photomontages à l'étude



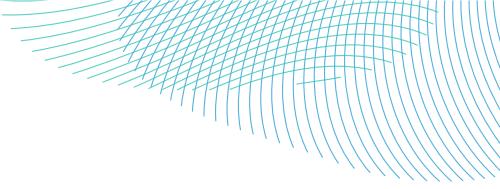
Les points non retenus faisaient soit doublon soit manquaient de visibilité

Rappel des mesures que vous avez identifiées



Nos propositions

Fonds de dotation régional RWE



Comment le dispositif fonctionne-t-il ?

- Chaque parc verse automatiquement une **contribution aux fonds** grâce à la revente de l'électricité (**2 000€ / MW**)
 - Par exemple : **un parc de 8 éoliennes de 6 MW verse 96 000€ chaque année.**
- Les **acteurs du territoire** (associations & fonds locaux ou fondations locales) peuvent **candidater à un appel à projets annuel** pour faire financer des projets en lien avec :
 - **La sauvegarde du patrimoine local**
 - **La préservation de la biodiversité**
 - **La transition énergétique locale**
- Le fonds ne peut verser d'argent directement à une commune (interdiction légale), mais les élus peuvent encourager la création d'une association communale dédiée à ce type de projets !



➔ **Le dispositif a lieu chaque année durant toute la durée d'exploitation du parc dans la région !**

Nos propositions

Offre d'électricité verte



Commune
d'implantation



Renouvelable
et locale



5 ans



Réduction tarifaire
(20€/MW installé)

Que contiendrait cette offre ?

- Garanties d'origines : locales et renouvelables.
- Réduction tarifaire indexée sur la puissance du parc. Plafonnée à 50% de la facture annuelle.
- Offre limitée dans le temps (5 ans sur les premiers contrats passés) et instaurée à la mise en service du parc éolien.
- Accompagnement dans les démarches liées à cette souscription (permanences en mairie, distribution de flyers, ligne téléphonique dédiée, etc..)
- Périmètre concerné : commune de la Louptière-Thénard

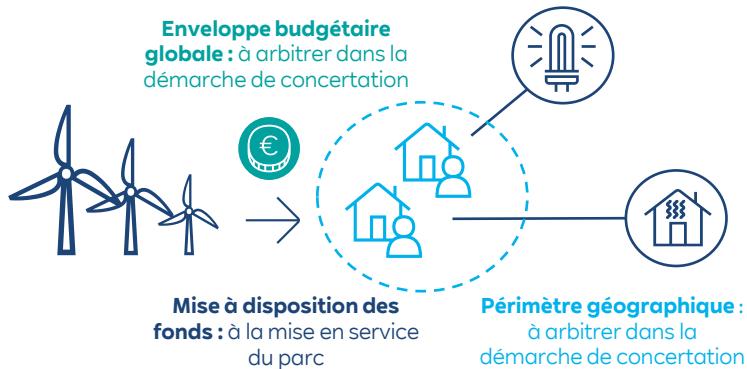
Soit 4 800€ d'économie sur 5 ans

Pour 8 éoliennes de 6MW => 960€/an de réduction de la facture électrique

Nos propositions

L'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP)

Fonds disponible pour les particuliers afin de subventionner des travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie / énergies renouvelables :



Montant des travaux ou achats	Pourcentage d'aide attribué au maximum*
200 € à 2 000 €	50%
2 001 € à 5 000 €	40%
5 001 € et plus	30 % dans la limite de 3 000 €

*Exemple de répartition non contractuelle

- Cette mesure s'adresse aux **personnes privées** uniquement
- L'ARP est proposée pour des **achats ou travaux dans un délai d'1 an à compter de la déclaration d'ouverture du chantier** :



Nos propositions

L'Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP)

Type de travaux	Equipements concernés
Économies d'énergie	Poêle à granulés Poêle à bois Appareils de régulation de chauffage Remplacement par des ampoules basse consommation Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (plancher, plafond, mur, toiture)
Isolation thermique	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtre, porte-fenêtre) Volets isolants Portes d'entrée donnant sur l'extérieur Matériaux de calorifugeage
Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Panneaux solaires thermiques ou petit éolien Puits canadien Équipement de raccordement à un réseau de chaleur, compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaires
Autres dépenses	Diagnostic de performance énergétique du logement (DPE) Borne de recharge d'un véhicule électrique Achat d'un vélo ou vélo électrique

Nos propositions

Enfouissement des lignes aériennes sur la commune

Financement des travaux d'enfouissement des réseaux aériens sur les communes



Photomontage





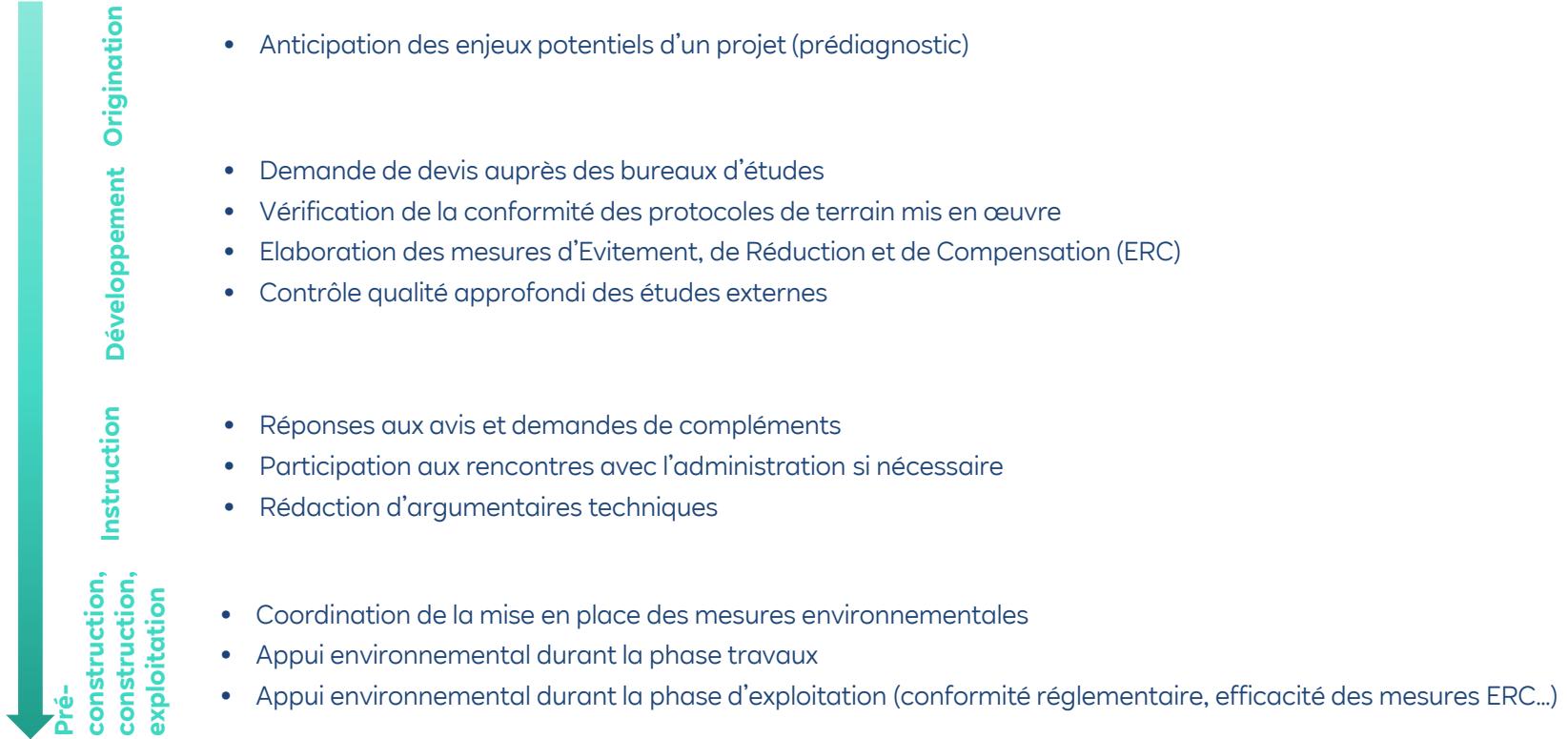
Echanges et questions



Présentation du volet naturaliste

Pôle Etudes RWE

Missions

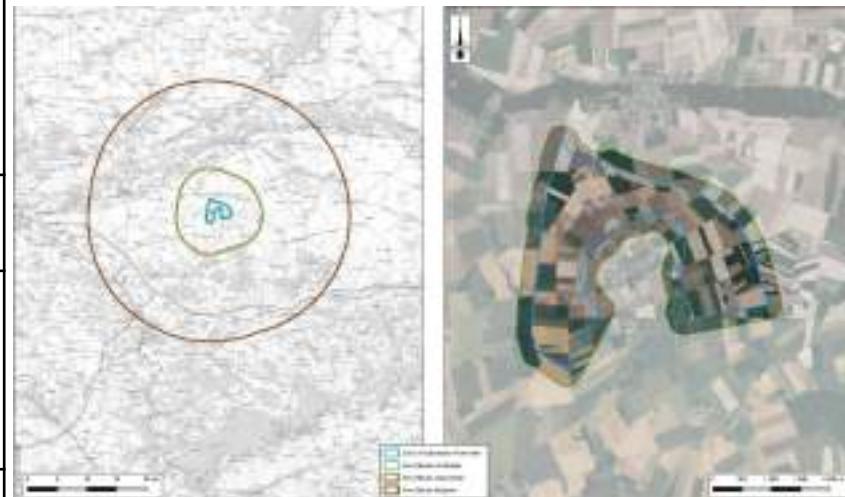


+ veille technique et réglementaire, contribution aux programmes de recherche, etc.

Etat initial

Les aires d'étude

Aire d'étude	Délimitation	Expertises conduites	Dimensions
Zone d'étude (y compris Zone d'implantation Possible = ZIP)	Périmètre d'implantation potentielle du parc et de ses aménagements annexes (et accès)	<ul style="list-style-type: none"> Investigations naturalistes Étude acoustique 	Variable
Aire d'étude immédiate	Abords de la ZIP		Tampon de 250m autour de la ZIP
Aire d'étude rapprochée	Zone des impacts potentiels notables	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des effets cumulés Analyse paysagère et patrimoniale Investigations naturalistes éventuellement complémentaires (variable selon espèces et contexte) 	Tampon de 5km autour de la ZIP
Aire d'étude éloignée	Zone englobant tous les impacts potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Étude bibliographique sur la biodiversité et notamment la faune volante (avifaune et chiroptères) Évaluation des impacts paysagers et patrimoniaux Effets cumulés Analyse des impacts paysagers cumulés avec d'autres projets éoliens ou d'autres grands projets d'aménagement ou d'infrastructures 	Tampon de 20km autour de la ZIP
RWE			



Les espaces réglementaires et d'inventaires

Un **espace protégé** est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (définition UICN).

Il existe en France différents outils de protection dont la diversité reflète la multiplicité des acteurs, des objectifs et des types de gestion. Il existe aussi d'autres **espaces d'inventaire**, qui n'ont pas de statut réglementaire « opposable ».

Protection réglementaire	Protection contractuelle	Protection par la maîtrise foncière	Protection au titre d'engagements internationaux	Inventaires
APB/APPB APG Réserve intégrale de Parc National Parc National - zone cœur Réserve biologique dirigée Réserve biologique intégrale RNCF5 Réserve naturelle nationale Réserve naturelle régionale Espaces Boisés Classés Sites classés / inscrits Sites patrimoniaux remarquables (anciennement AVAP, ZPPAUP, secteurs sauvegardés) Espaces de continuités écologiques Loi montagne/Loi littoral Forêts de protection ... RWE	Parc national - Aire d'adhésion Parc Naturel Régional Parc Naturel Marin Espace Naturels Sensibles (<i>et/ou maîtrise foncière associée</i>) ...	Terrains acquis par le Conservation d'Espaces Naturels Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral ...	Zones humides RAMSAR Réserve de Biosphère Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (naturel ou mixte) Géoparcs mondiaux de l'UNESCO Natura 2000 ZPS Natura 2000 pSIC/SIC/ZSC ...	ZNIEFF de type I ZNIEFF de type II ZICO Trame Verte et Bleue (SRCE) ...

Les espaces réglementaires et d'inventaires

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



(INPN - Décembre 2021)

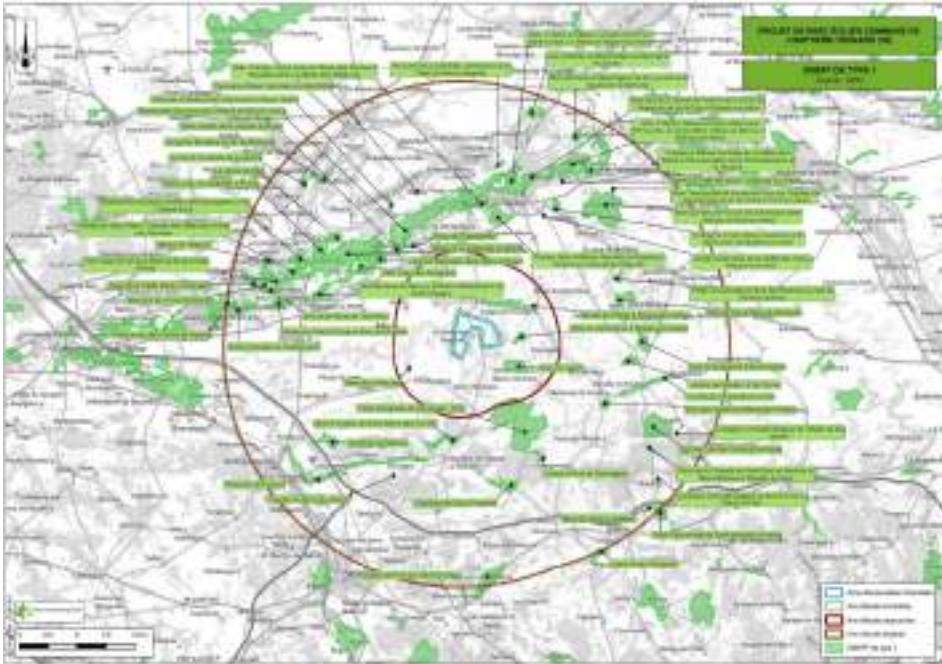
- Objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.
- 2 types de ZNIEFF :
 - type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
 - type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

17 188 ZNIEFF de type I couvrant 11,15% de la France et 2148 de type II couvrant 27,63% de la France (source : INPN nov. 2017).

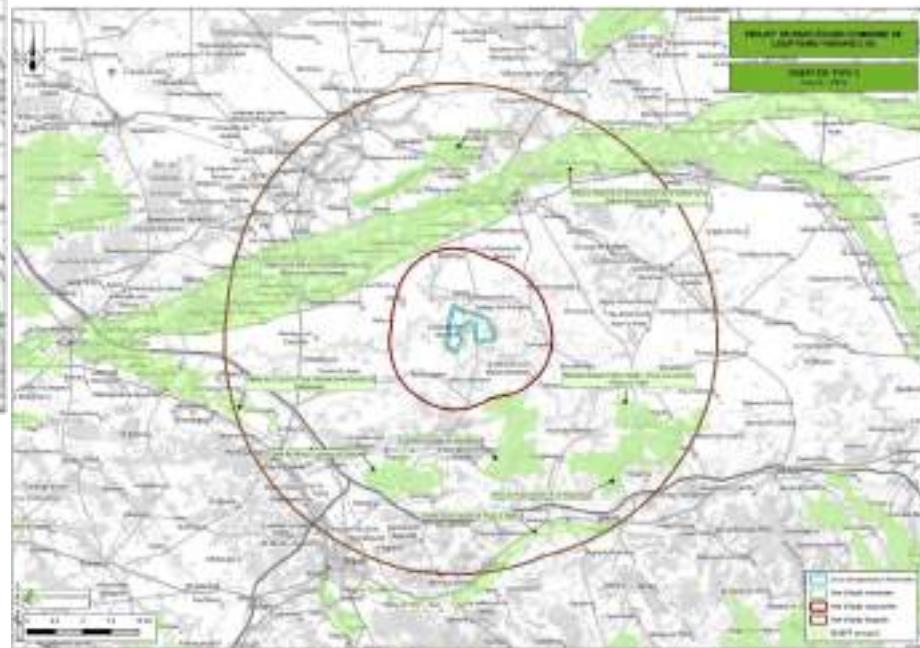
- Les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Elles se recoupent parfois avec d'autres secteurs de protection réglementaires.

Les espaces réglementaires et d'inventaires

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

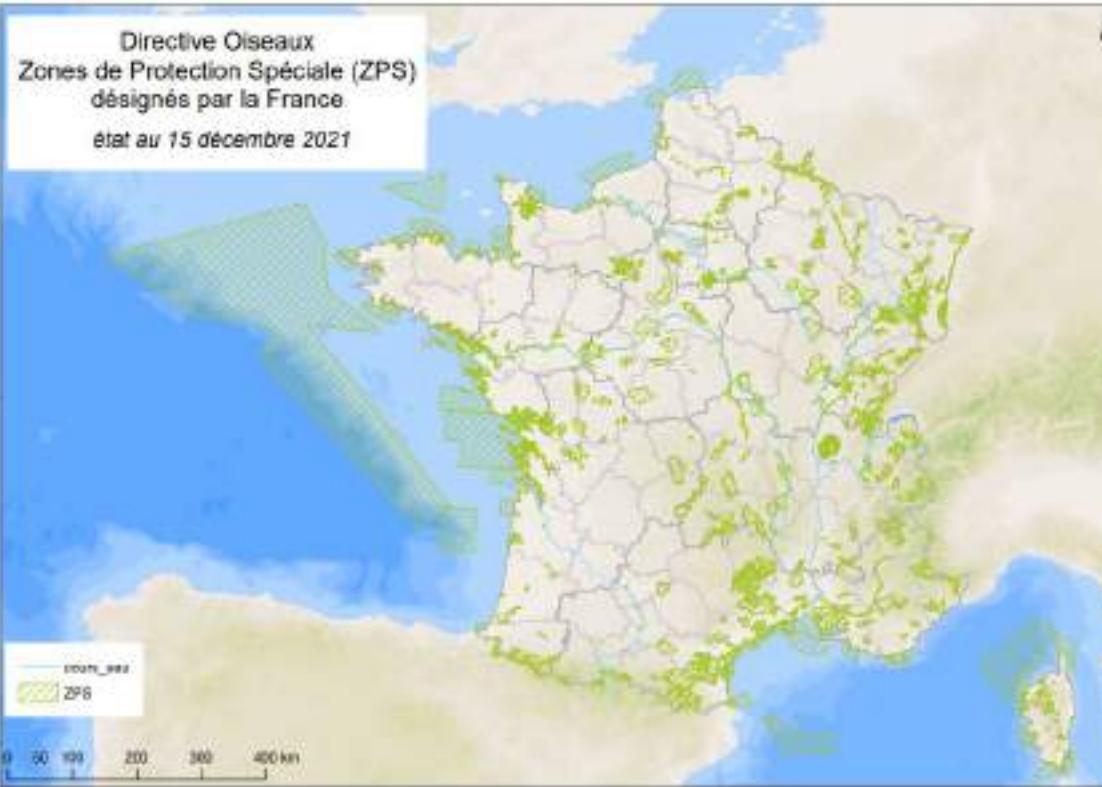


Documents de travail
pouvant être amenés à
évoluer avant le dépôt



Les espaces réglementaires et d'inventaires

Zones de Protection Spéciale (ZPS) - réseau Natura 2000



- Objectif de décliner la **directive Oiseaux** en mettant en place des zones de protection spéciale (ZPS) afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.
- Ces ZPS sont directement issues des anciennes ZICO.

Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

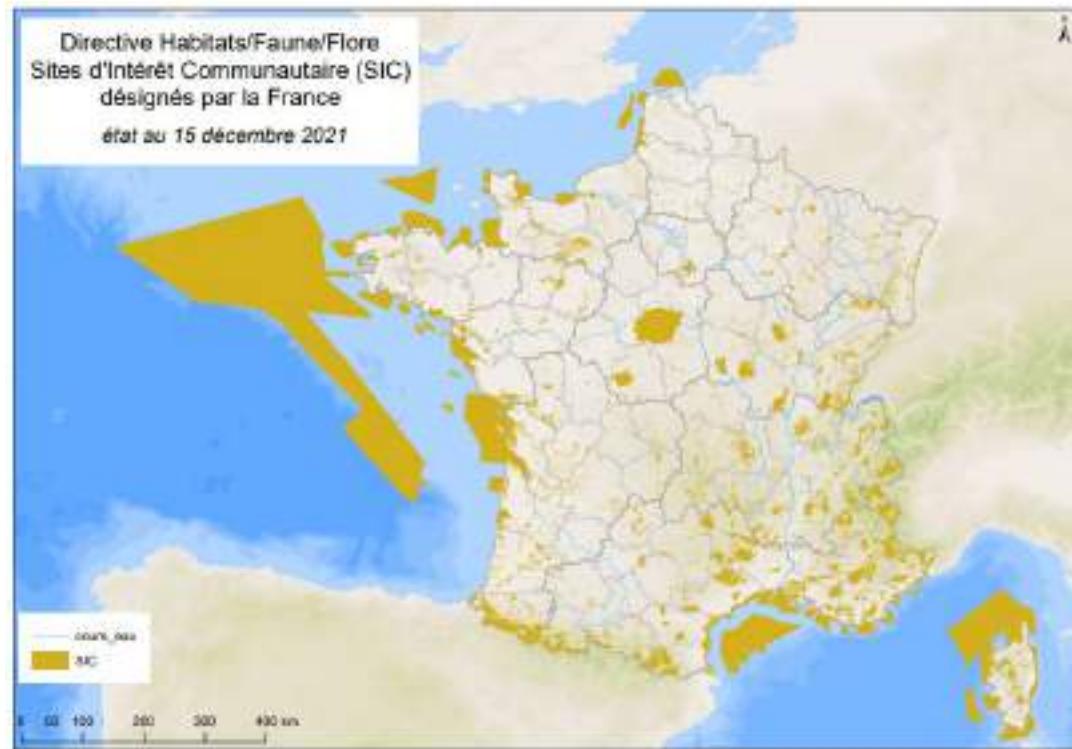
403 sites couvrant 8,08% de la France
(source : INPN mars 2022)

Les espaces réglementaires et d'inventaires

Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) Zones Spéciales de Conservation (ZSC) - réseau Natura 2000

- Les **Zones Spéciales de Conservation** visent la protection des habitats et des espèces au niveau européen.
- Un SIC devient une ZPS par arrêté ministériel lorsque son document d'objectif est terminé et approuvé.

1353 sites couvrant 8,93% de la France (source : INPN mars 2022)



INPN - Décembre 2021

Les espaces réglementaires et d'inventaires

Les réserves naturelles

Carte des réserves naturelles

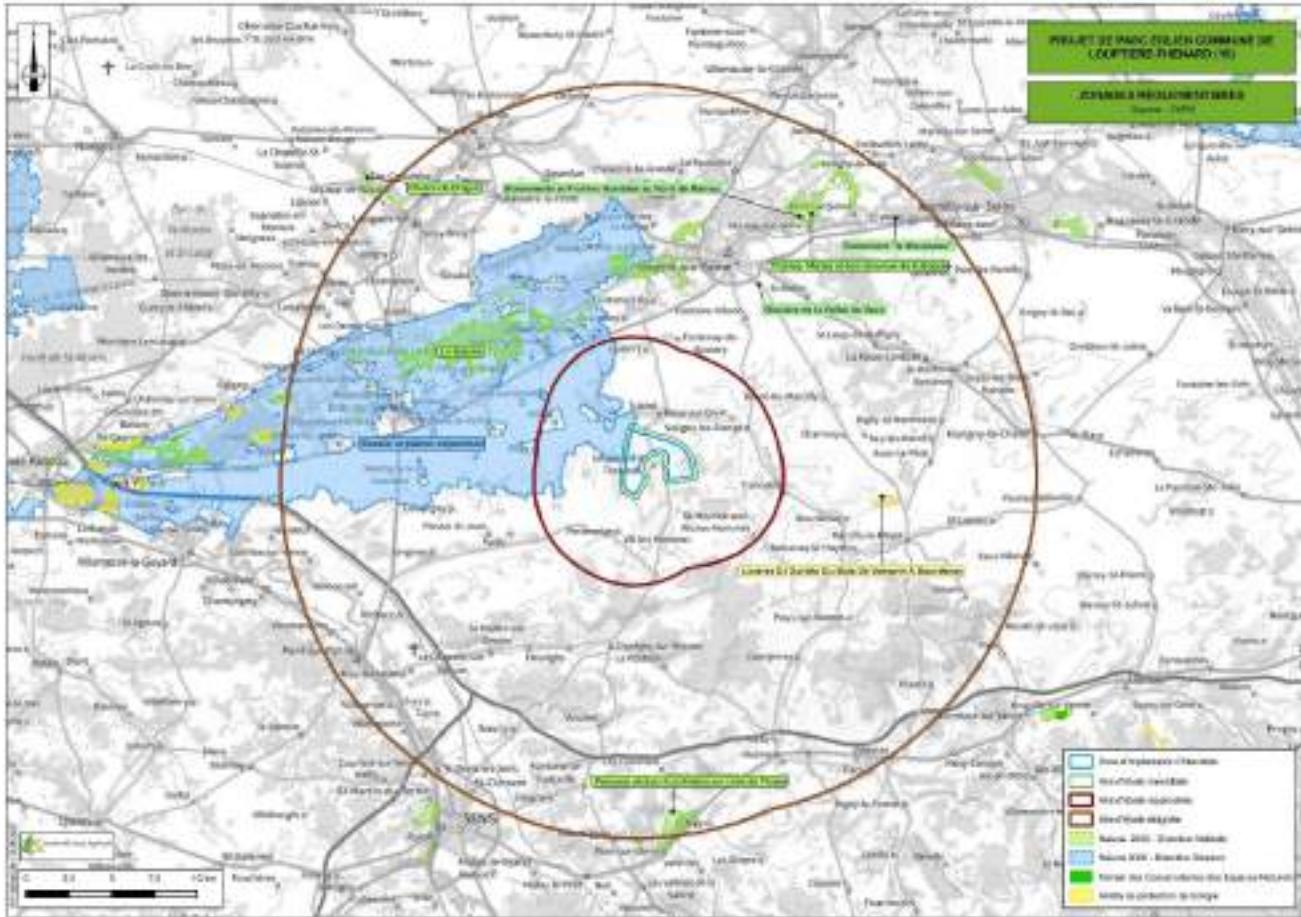


- Patrimoine naturel exceptionnel.
- Il en existe différents types qui selon les cas sont gérés par l'Etat, les régions, l'ONF, l'ONCFS...
- Réserve de biosphère : réserves reconnues par le Programme sur l'Homme et la Biosphère créé par l'Unesco.
- Réserve Naturelle Régionale / Réserve Naturelle Nationale / Réserve Nationale de Chasse et Faune Sauvage (ONCFS) / Réserves biologiques (ONF).

Plusieurs centaines de sites en France couvrant 1% du territoire (hors réserve de biosphère, source : INPN mars 2022).

Les espaces réglementaires et d'inventaires

Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciales (ZPS) - réseau Natura 2000



Document de travail pouvant être amené à évoluer avant le dépôt

Etat Initial

Les espaces réglementaires et d'inventaires, et documents de référence

- **Les sources utilisées :**

- Zonages d'inventaires et de protection connus en matière de milieu naturel ;
- Documents de planification régionaux spécifiques ou non à l'éolien (SRCE / TVB, Atlas des zones humides, SDAGE, SAGE, ex-SRCAE et leur volet SRE, SRADDET, PNA, anciens dossiers de ZDE, charte de PNR, etc.) ;
- Document d'orientation nationaux/régionaux/départementaux spécifiques aux ENR: guide de l'étude d'impact, protocole SFEPM, guides régionaux, atlas paysagers...;
- Données issues de parcs voisins (études d'impacts, avis en cours d'instruction, arrêtés préfectoraux, rapports de suivis environnementaux, voire contentieux);
- Inventaire National du Patrimoine Naturel : données communales;
- Données associatives (fait généralement l'objet d'une extraction payante des bases de données associatives);
- Repérage de terrain (prise en compte des habitats, milieux humides, topographie...).
- Documents d'urbanisme (délimitation précise des périmètres de protection des MH, Sites Patrimoniaux Remarquables, Espaces Boisés Classés...).



ANALYSE « QUANTITATIVE »

Intégration des zonages
Communes favorables SRE ...

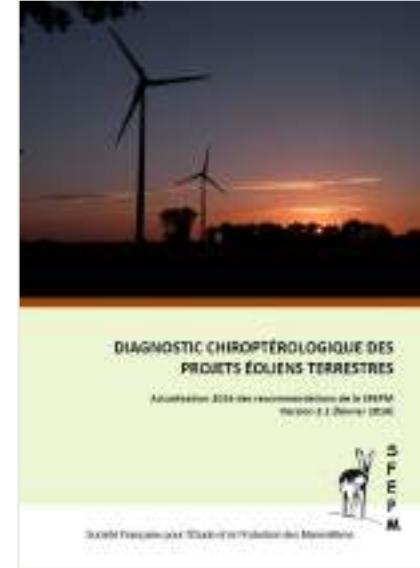
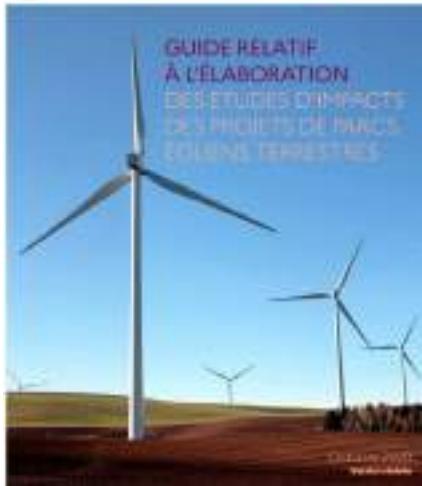


« ANALYSE QUALITATIVE »

Espèces patrimoniales potentielles
Recommandations des guides ...

Etat Initial

Les protocoles de référence nationaux



- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, MEEM, octobre 2020.
- Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens, EUROBATS, actualisation 2014, publication series 6, 139p.
- PRISE EN COMPTE DES CHIROPTÈRES DANS LA PLANIFICATION DES PROJETS ÉOLIENS TERRESTRES, SFEPM, février 2016, 11p.
- DIAGNOSTIC CHIROPTÉROLOGIQUE DES PROJETS ÉOLIENS TERRESTRES, SFEPM, février 2016, 33p.

Etat Initial

Les protocoles de référence nationaux



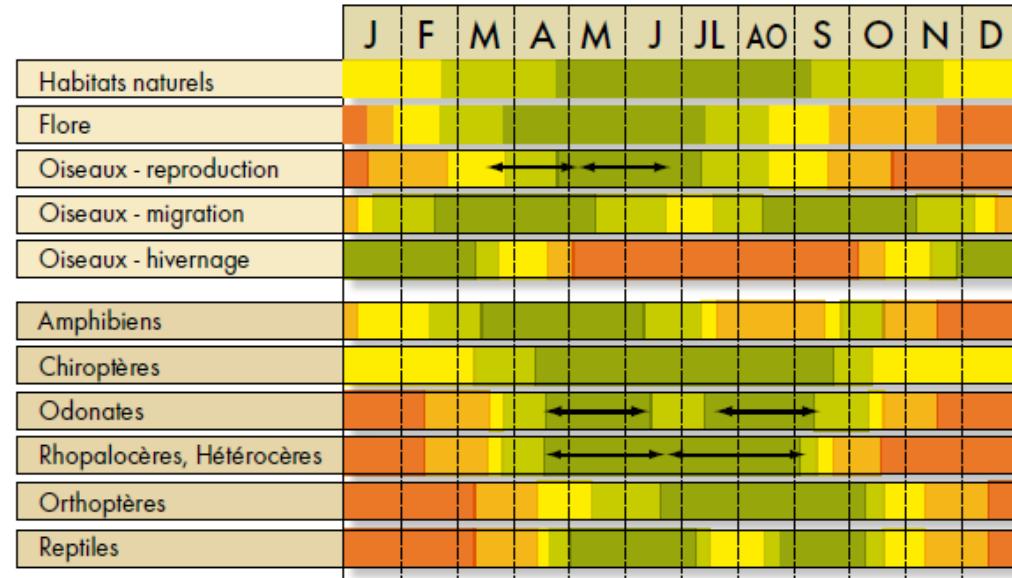
- **Grand Est : Recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projets éoliens** (Version juin 2021), 12p.
- **Bourgogne Franche-Comté : Avifaune et éolien en Bourgogne Franche-Comté : Outils d'aide à l'identification des enjeux volet reproduction et hivernage**, LPO BFC, Juin 2021, 123p.
- **Autres...**

Etat initial

Les taxons étudiés

- **Inventaires de terrain** pour caractériser l'état initial et identifier les enjeux présents ou potentiellement présents
 - Sur toutes les périodes favorables à l'observation des taxons (en général : cycle biologique complet)
 - **Groupes faunistiques et floristiques étudiés :**
 - Les mieux connus / plus faciles à étudier d'un point de vue naturaliste et/ou présentant un enjeu réglementaire ;
 - Espèces ayant un **rôle « parapluie »** (= elles ont une forte exigence écologique et témoignent d'une bonne qualité des milieux) ;
 - **Espèces connues pour être les plus impactées par les éoliennes => oiseaux et chiroptères**

Flore et habitats	Faune
<ul style="list-style-type: none">• Flore patrimoniale• Flore invasive• Habitats patrimoniaux• Zones humides	<ul style="list-style-type: none">• Avifaune• Chiroptères• Insectes (odonates, orthoptères, lépidoptères rhopalocères, coléoptères patrimoniaux)• Reptiles• Amphibiens• Autres mammifères

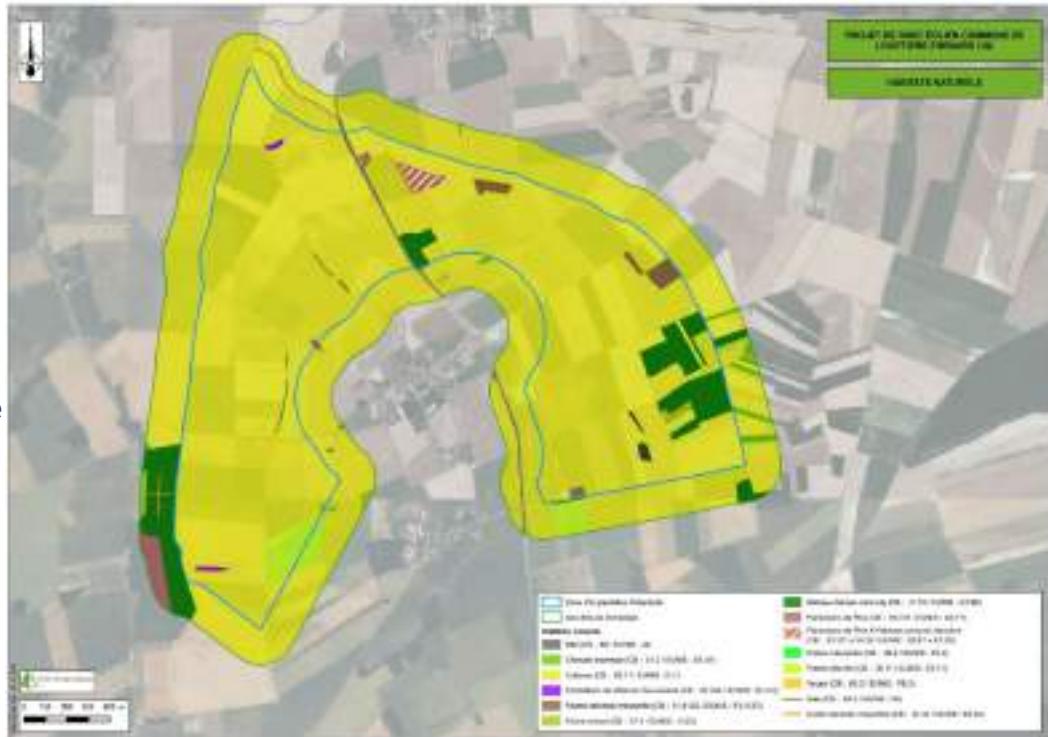


Etat initial

Inventaire des Habitats

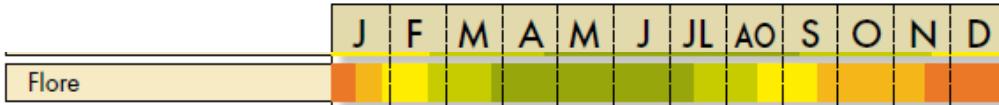
Document de travail pouvant être amené à évoluer avant le dépôt

- Nombres de sorties : 2 à **4 sorties**
 - Méthodologie : relevés phyto-sociologiques et/ou étude de la composition floristique
 - Rendu :
 - Description générale de l'occupation des sols (AEE) avec superficie + pourcentage de la superficie globale
 - Description précise de l'AEI selon des typologies existantes et reconnues
=> rattachement rapide de tous les milieux observés sur le terrain à un intitulé spécifique d'habitat (nomenclatures **Corine Biotopes, Eunis, habitats communautaires (EUR28)**)
 - Préciser la surface, représentativité, niveau d'intérêt, état de conservation...



Etat Initial

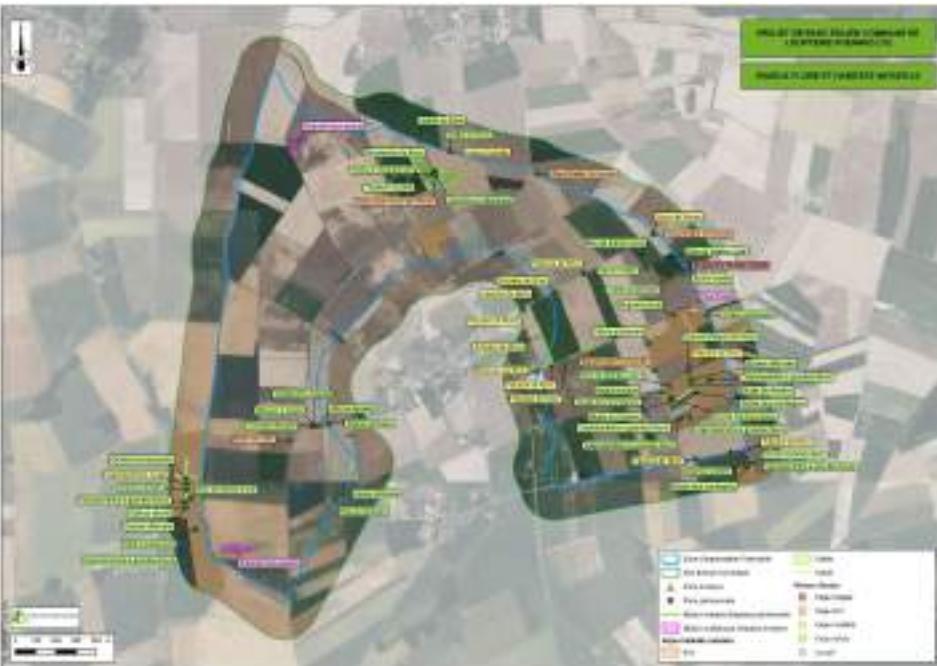
Inventaires de la flore



- Nombres de sorties : 2 à 4 sorties
- Méthodologie :
 - Relevés phyto-sociologiques et/ou étude de la composition floristique.
 - Localiser précisément la flore invasive/exotique et la flore patrimoniale (espèces végétales d'intérêt, protégées, rares et/ou menacées).
 - Identifier par stations voire nombre de plants ou de pieds.
- 238 espèces végétales recensées dont 8 menacées
- Rendu : carte(s) de localisation des espèces patrimoniales et invasives; tableaux des espèces identifiées

Noms latins	Nom commun	Prob.	Rareté	LRI	LRR	GE
<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	Bugle de Genève	-	RR	LC	NT	-
<i>Alpinia cyathiformis</i> L., 1753	Herbe à l'équinacrie	-	AC	LC	LC	X
<i>Barberis vulgaris</i> L., 1753	Épine-vinette	-	RR	LC	LC	X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale	-	AC	LC	LC	X
<i>Bupleurum rotundifolium</i> L., 1753	Bupleure à feuilles rondes	-	RRR	NT	CR*	X
<i>Catspedium rigidum</i> (L.) C. E. Hubb., 1953	Pétarin rigide	-	R	LC	LC	-
<i>Cephaelanthus occidentalis</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs	-	R	LC	LC	X
<i>Cephaelanthus occidentalis</i> (Mill.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge	PR	RR	LC	VU	X

Document de travail
pouvant être amené à évoluer avant le dépôt

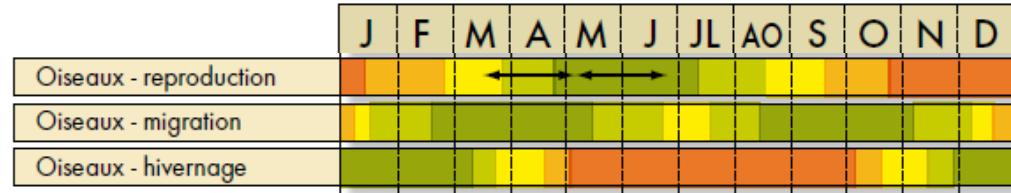


Etat Initial

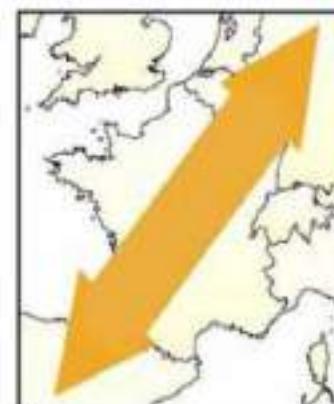
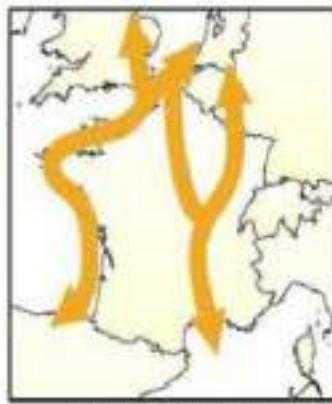
Inventaires des Oiseaux (avifaune)

Périodes favorables d'inventaire :

- Hivernage : mi-novembre à mi-février,
- Migration prénuptiale : mi-février à mi-mai,
- Nidification (ou nuptiale) : avril à juillet,
- Migration postnuptiale : mi-août à mi-novembre.



Nombres de sorties et techniques d'inventaire : Nécessaire de faire un **cycle complet !**



Etat Initial

Inventaires des Oiseaux (avifaune)

Étape du cycle biologique	Nombre de passages	Méthodologie	Localisation
Hivernage	1 à 3 (2 sorties)	Parcours pédestres (transects) avec des arrêts en fonction des observations et des secteurs potentiellement attractifs sur une durée de 6 à 7h, du lever du jour à la mi-journée. Tous les indices de présence et observations (cri, vol, individu posé, regroupement, comportement...) sont relevés.	Ensemble des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate
Migration prénuptiale	3 à 6 (8 sorties)	Points fixes d'observation (et auditif) au lever du jour et fin de matinée, complétés avec des transects à pied ou en voiture de façon à localiser les espèces en halte migratoire (chaque espèce observée, les effectifs, les directions et les hauteurs de vol sont notées, et les éventuelles haltes migratoires localisées).	Points en hauteur permettant d'observer les passages, mouvements et effectifs des différentes espèces utilisant ou survolant l'aire d'étude immédiate
Migration postnuptiale	3 à 6 (10 sorties)	Points d'écoute (IPA) d'une durée de 20 minutes et répétés 2 fois (avril et mai-juin) + une recherche à vue par parcours à pied. Technique de la repasse pour les rapaces nocturnes, passages spécifiques pour les espèces sensibles (rapaces diurnes : Milans...).	Ensemble des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate
Nidification	3 à 6 (8 sorties)	Points d'écoute (IPA) d'une durée de 20 minutes et répétés 2 fois (avril et mai-juin) + une recherche à vue par parcours à pied. Technique de la repasse pour les rapaces nocturnes, passages spécifiques pour les espèces sensibles (rapaces diurnes : Milans...).	Ensemble des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate

Etat Initial

Inventaires des Oiseaux (avifaune)



Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

Etat Initial

Inventaires des Oiseaux (avifaune)



Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

Etat Initial

Inventaires des Oiseaux (avifaune)



Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

Espèces recensées
remarquables :

Busard cendré
Busard des roseaux
Busard Saint-Martin
Caille des blés
Faucon crécerelle
Oedicnème criard
Pie-Grièche écorcheur
Tourterelle des bois

Grue cendrée
Milan noir
Pluvier doré

Etat Initial

Inventaires des Chauves-souris (chiroptères)

Chiroptères	J	F	M	A	M	J	JL	AO	S	O	N	D

	Phases du cycle	Recherche de gîtes	Mesures de l'activité	
			sud	nord
janvier	période d'hibernation			
février				
mars	début du transit des gîtes d'hibernation vers les gîtes de mise-bas ; migration			
avril	transit des gîtes d'hibernation vers les gîtes de mise-bas ; migration			
mai				
juin				
juillet	mise bas et élevage des jeunes			
août				
septembre	transit des gîtes de mise bas vers les gîtes d'hibernation et/ou les gîtes de regroupement automnal ; migration			
octobre				
novembre	fin du transit et migration, début de l'hibernation			
décembre	période d'hibernation			

Etat Initial

Inventaires des Chauves-souris (chiroptères)

- Inventaires acoustiques au sol (actif/passif) sur 3 périodes**

Points d'écoute et/ou transects répartis sur l'ensemble de la zone à différents moments du cycle biologique. Ils doivent être **répétés à l'identique** pour analyser l'utilisation des différents types de milieux en fonction des différentes phases biologiques.

- Inventaires acoustiques en hauteur et en continu** (mars à novembre) pour :

- quantifier précisément le risque de mortalité pour les chauves-souris
- définir les paramètres et seuils de régulation proportionnés.

Idéalement les stations d'enregistrements doivent couvrir, pour chaque nuit du cycle d'activité de vol et pendant toute la durée des nuits, la **partie basse balayée par le rotor d'une éolienne** (zone supposée de risque maximal).



Importance du choix de l'implantation du mât de mesure pour estimer au mieux les impacts et ne pas les **sous-évaluer** (mât loin de tout élément attractif pour les chauves-souris : haies, lisières) ou **sur-évaluer** (mât très proche d'éléments attractifs pour les chauves-souris)

Période	Fréquence	Modalité
15 mars au 15 mai	1 sortie tous les 20-25 jours, soit 3 sorties	Première moitié de la nuit (du coucher du soleil, pendant 4 heures)
15 mai au 31 juillet	1 sortie tous les 10-15 jours, soit 5-6 sorties	Première moitié de la nuit pour suivi via transects et points d'écoute (3 sorties) Début et/ou fin de nuit pour la recherche de gîtes de mise-bas (2-3 sorties)
1 ^{er} août au 15 oct.	1 sortie tous les 20-25 jours, soit 4 sorties	Toute la nuit en septembre. 1 ^{ère} moitié de la nuit en octobre. Une sortie doit être consacrée à la recherche de sites d'accouplement.

Calendrier de mesure de l'activité au sol si le suivi est également basé sur au moins un point de suivi en continu et en hauteur (SFEPM)

Etat Initial

Inventaires des Chauves-souris (chiroptères)



Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

Etat Initial

Inventaires des Chauves-souris (chiroptères)



Documents de travail pouvant être amenés à évoluer avant le dépôt

Nom français	Points A et B			Points A et B			TOTAL	%
	Période printanière	Période estivale	Période automnale	Période printanière	Période estivale	Période hivernale		
Batisteille d'Europe	6,89		21,71	48,43	86,51	98,53	263,88	1,79%
Grand Muret		1,57		7,5	75	22,5	106,67	0,72%
Murin de Bechstein		3,34		23,38	21,71	5,01	53,44	0,36%
Murin de Doubouton				1,67	1,67		3,34	0,02%
Murin de Hotteterre				3,34	31,73	16,7	51,77	0,35%
Noctule commune	1,5	6,25	6,25	1,25	5,25	2	22,5	0,15%
Noctule de Leisler	5,99	13,64	4,83	4,65	24,18	2,49	54,07	0,37%
Oreillard gris	1,25	5	1,25	16,25	8,75	16,25	46,75	0,33%
Oreillard roux				1,25			1,25	0,01%
Pipistrelle commune	917	403	536	1829	5461	2589	13066	88,82%
Pipistrelle de Kuhl	2	35	3	63	75	749	826	5,28%
Pipistrelle de Nathusius		3	2	14	44	15	79	0,53%
Sérotonine commune	5,04	16,9	5,64	38,43	175,14	12,6	38,43	0,26%
Total général	939,36	499,0	579,88	2932,15	761,94	3928,87	14743,99	100,00%
Diversité spécifique	7	9	8	13	12	11	53	
Combinaison entre tous	635	1032	810	2520	3600	4320	12900	



Etat Initial

Inventaires des Chauves-souris (chiroptères)



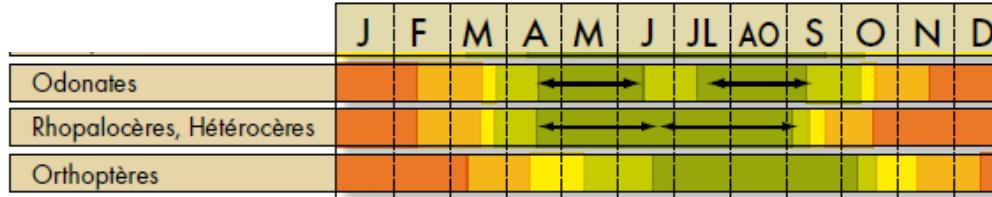
Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

- 44 bâtiments prospectés dans un rayon de 8 km
- 11 arbres creux
- 1 gite en cavité avec présence de 3 espèces



Etat initial

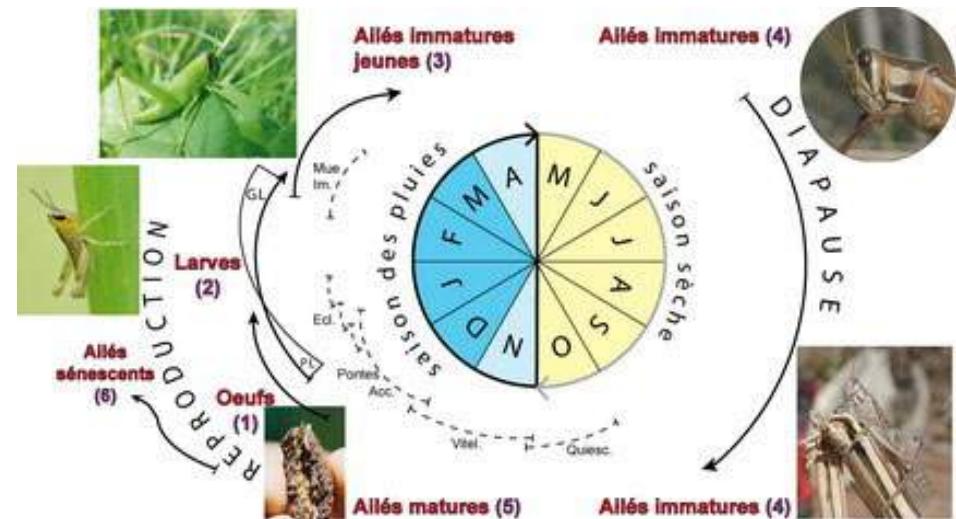
Inventaires des Insectes (entomofaune)



- Périodes favorables d'inventaire : avril à août.
- Nombres de sorties : 2 à 4 sorties,
- Méthodologie : Transects à vue proches des habitats caractéristiques (lisières, haies, prairies, pelouses, zones humides...), milieux ouverts et fermés, par capture au filet fauchoir, traces et indices à tous les stades de développement (œuf, larve (mues), chenille, nympha, pupe, exuvie, chrysalide, imago...).

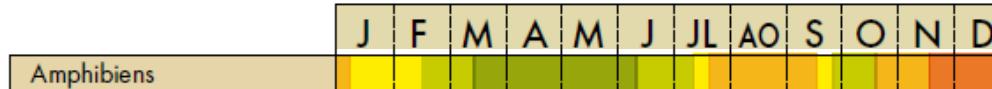


Différents cycles de vie en fonction des groupes d'espèces :



Etat Initial

Inventaire des Amphibiens (batrachofaune)

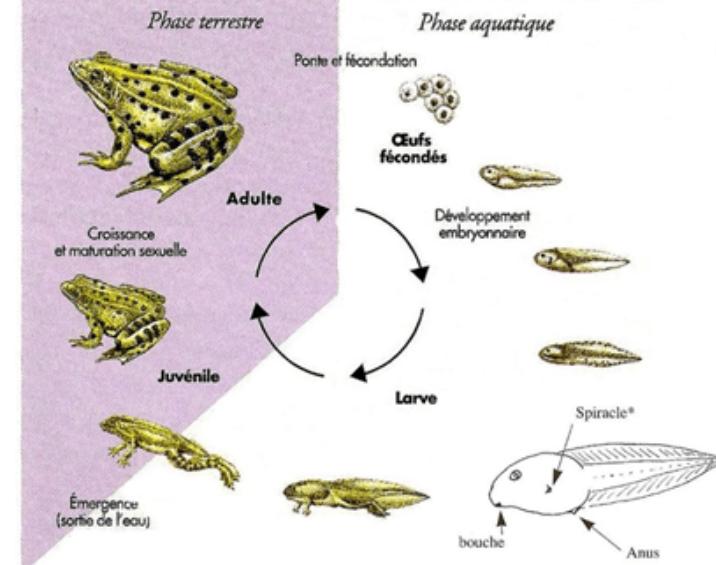


- Périodes favorables d'inventaire : février à avril.
- Nombres de sorties : 2 à 4 sorties,
- Méthodologie : transects à vue proche des habitats caractéristiques (lisières, haies, prairies, pelouses, fossés, zones humides...), milieux ouverts et fermés, identification visuelle et auditive de jour et de nuit, traces et indices à tous les stades de développement (pontes, têtards, larves...).



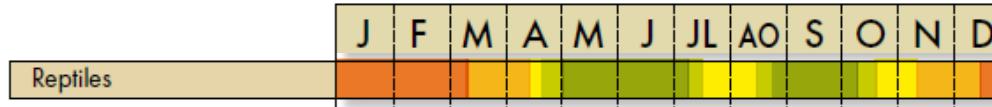
Différents cycles de vie en fonction des groupes d'espèces :

CYCLE DE DÉVELOPPEMENT D'UN ANOURE



Etat Initial

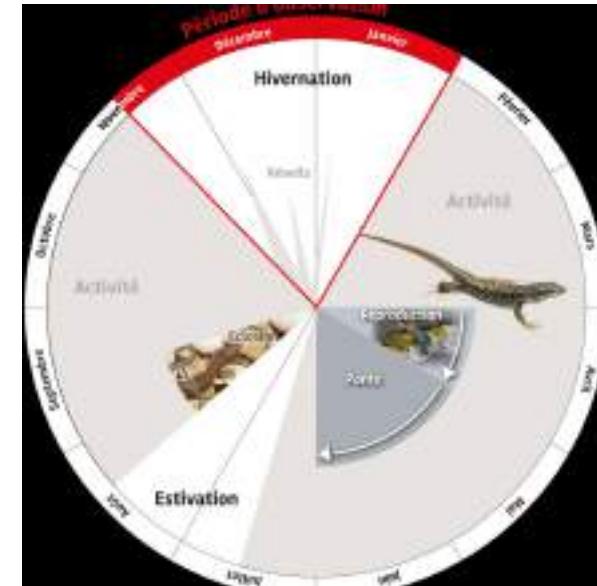
Inventaires des Reptiles (herpétofaune)



- Périodes favorables d'inventaire : mai à août.
- Nombres de sortie : 2 à 4 sorties,
- Méthodologie : transects à vue proche des habitats caractéristiques (lisières, haies, talus, chemins, fossés, zones humides...) et parfois pose de **plaques-refuges**, milieux ouverts et fermés (zones de caches comme des troncs couchés, souches ou des rochers, pierriers...), identification visuelle de jour, traces et indices à tous les stades de développement (mues...).

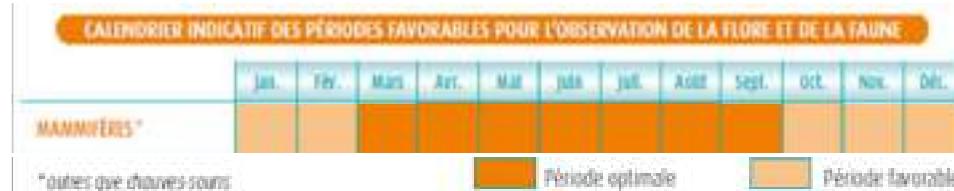


Différents cycles de vie en fonction des groupes d'espèces :



Etat initial

Inventaires des autres mammifères



- Période favorable d'inventaire : mars à septembre.

- Nombre de sortie : 2 à 4 sorties,

- Méthodologie :

- Prospections à pied et en voiture afin d'identifier les espèces présentes et leurs éventuels indices de présence (traces, terriers, fèces, dégâts sur la végétation, restes de repas pour les carnivores...).
- Aucun inventaire spécifique sur les micromammifères (rats, souris, campagnols, musaraignes...) n'est réalisé. En effet, ce groupe nécessite des méthodologies très lourdes (récolte et analyse de pelote de réjection de rapaces, campagne de piégeage...).
- Pour les espèces remarquables comme les mammifères semi-aquatiques ou encore les espèces emblématiques comme le lynx par exemple, on évalue la qualité des habitats (potentialités d'accueil).



Etat initial

Autre Faune



Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt

Etat initial

Définition des enjeux

- Enjeu = « **valeur prise** par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu **au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.** »
- Objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des **enjeux existants à l'état actuel** de la zone en vue d'évaluer les impacts prévisionnels sur ces enjeux.
- Le niveau d'enjeu n'a aucun lien avec la nature du projet prévu !**
Il s'agit de l'enjeu intrinsèque à la zone d'étude. Les enjeux identifiés à l'état initial seront les mêmes quel que soit le type d'aménagement prévu (parc éolien, parc photovoltaïque, centre commercial, etc.)

Document de travail
pouvant être amené à
évoluer avant le dépôt



Enjeu ≠ Impact

Une espèce représentant un enjeu fort peut n'être impactée que faiblement par un projet.



Définition impact

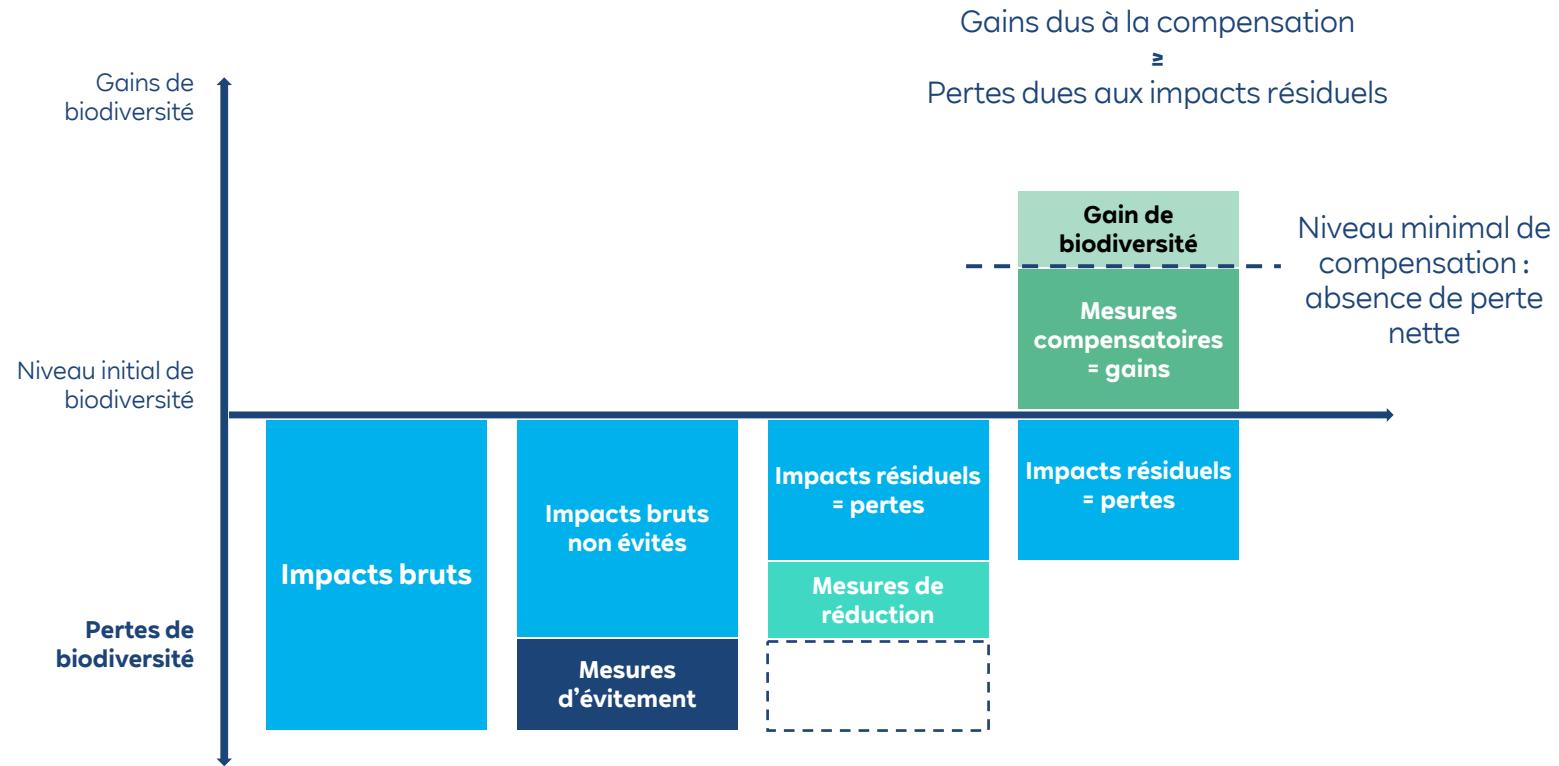
- **Analyse des impacts de la variante finale du projet**: identification de la nature, l'étendue, la durée des :
- 1. **Effets du projet**: conséquences objectives du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté (par exemple, le projet engendrera la destruction de 1 ha de forêt).
- 2. **Impacts potentiels du projet**: effets du projet appliqués aux les éléments identifiés dans l'état initial (l'impact sera plus important si les 1 ha de forêt en question sont l'habitat d'espèces protégées menacées.)
- La « **sensibilité** » (= **risque d'impact**) des espèces au projet en général est donc un élément déterminant dans l'appréciation des impacts.



- **Impacts « bruts »** définis en **l'absence de toute mesure d'évitement et de réduction d'impact**
- **Impacts «résiduels»** évalués **en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction**

La séquence ERC

Déroulement de la séquence ERC



La séquence ERC

L'évitement

Définition (lignes directrices nationales sur la séquence ERC) :

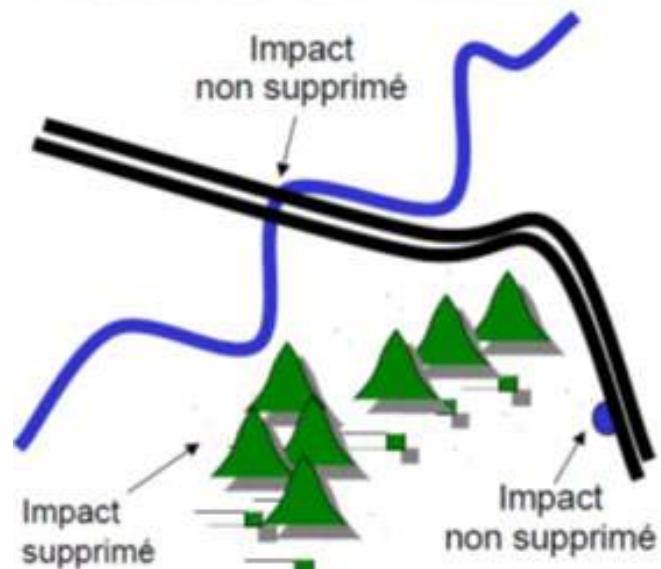
« Mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait »

Objectif = Supprimer totalement un impact négatif identifié que ce projet engendrerait sur une(des) cible(s) pré-identifiée(s).

Les différents types d'évitement :

- Evitement en terme d'**opportunité** du projet
=> faire ou ne pas faire le projet
- Evitement **géographique**
=> faire moins ou ailleurs (choix du site, choix de l'implantation sur la ZIP)
- Evitement **technique**
=> faire autrement
- Evitement **temporel**

MESURE D'ÉVITEMENT DE L'IMPACT



La séquence ERC

L'évitement

- Des exemples de mesures d'évitement mises en œuvre sur nos projets :

Phase	Mesure
Développement	<ul style="list-style-type: none">Réalisation des prédiagnostics pour identifier les enjeux environnementaux forts voire rédhibitoires le plus en amont possible => évitement amontPrise en compte des enjeux environnementaux dans l'implantation du projet pour privilégier une implantation de moindre impactStratégie d'évitement des zones humides, des linéaires de haies, du défrichement, etc.
Travaux	<ul style="list-style-type: none">Pas de début des travaux pendant les périodes sensiblesPas de travaux en période nocturneLimitation des emprises de travaux pour éviter une zone humideBalisage pour éviter des zones sensibles (stations floristiques, zones de reproduction)Absence de rejets dans le milieu naturel (présence de kits anti-pollution, stockage des produits utilisés sur des aires étanches, etc.)
Exploitation	<ul style="list-style-type: none">Nacelles inaccessiblesPas d'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des abords des éoliennesPas de plantation de haies, d'arbres ni de mise en place de jachères à moins de 200 mètres des éoliennes

Figure 352 : Illustration d'un impact de cette éolienne sur l'écologie



Les modalités de suivi de la mise en place et de l'efficacité de la mesure doivent être décrites dans l'étude d'impact !

La séquence ERC

La réduction

Définition (lignes directrices nationales sur la séquence ERC) :

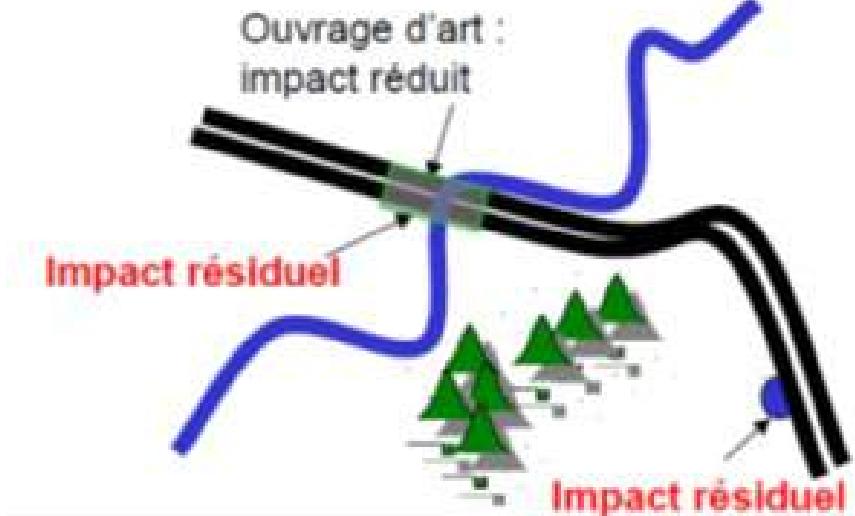
« Mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase d'exploitation »

Objectif : Réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts du projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

Les différents types de réduction :

- Réduction **géographique**
- Réduction **technique**
- Réduction **temporelle**

MESURE DE RÉDUCTION DE L'IMPACT

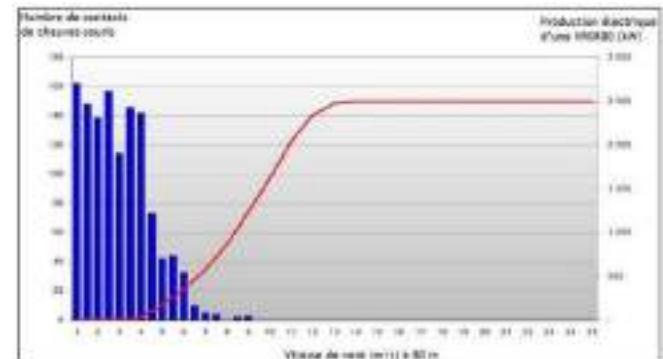


La séquence ERC

La réduction

- Des exemples de mesures de réduction mises en œuvre sur nos projets :

Phase	Dans nos projets
Développement	<ul style="list-style-type: none">Minimum 30 mètres de garde au solPrise en compte des enjeux environnementaux dans l'implantation pour maximiser l'éloignement des éoliennes aux haies, lisières, boisements
Travaux	<ul style="list-style-type: none">Pas de travaux pendant les périodes sensiblesBalisage des zones à enjeuSuivi environnemental du chantierAbsence de rejets dans le milieu naturelStockage et réutilisation de la terre végétale excavéeRemise en état en fin de chantier
Exploitation	<ul style="list-style-type: none">Minéralisation des plateformesBridage chiroptères adapté aux impactsSystème Détection AvifaunePas d'éclairage automatiqueGestion écologique des habitats dans la zone du projet (au-delà de 100m des éoliennes)



Les modalités de suivi de la mise en place et de l'efficacité de la mesure doivent être décrites dans l'étude d'impact !

La séquence ERC

La compensation

(une) définition de la compensation :

« **contrepartie** aux incidences résiduelles négatives notables du projet sur l'environnement, directes ou indirectes, fondée sur la recherche d'absence de perte nette, voire d'obtention d'un gain écologique »

Objectif : Compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des **espèces**, des **habitats naturels** et des **fonctions écologiques** affectées.

Ce principe doit viser **un objectif d'absence de perte nette de biodiversité voire tendre vers un gain de biodiversité ([L.163-1 CE](#))**

Ces compensations sont mises en œuvre sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci avant le début des travaux et de manière pérenne sur toute la durée de l'impact.

MESURE DE COMPENSATION DE L'IMPACT



La séquence ERC

La compensation

Mesure	Bibliographie
<ul style="list-style-type: none">• Création ou restauration de milieux d'intérêt écologique relatifs aux éléments biologiques impactés• Acquisition de milieux naturels et engagement de gestion écologique pérenne de ces milieux par conventionnement• Engagement de gestion écologique de milieux sous maîtrise foncière ou conventionnement	Guide sur les études d'impacts des projets de parcs éoliens (2020)
<ul style="list-style-type: none">• Mesures relatives à la protection et à l'amélioration des habitats afin d'accroître les taux de survie des espèces résidentes• Protection, amélioration et/ou restauration des habitats affectés et de leurs éléments fonctionnels, surtout autour des gîtes, des terrains de chasse et des routes de vol• Cas des parcs éoliens en forêt : compenser la perte des gîtes par une gestion appropriée des boisements voisins (protection des arbres sénescents)• Gîtes artificiels à chauves-souris (dont l'efficacité reste à prouver donc en parallèle d'autres mesures)	Lignes directrices EUROBATS (2014)
<ul style="list-style-type: none">• Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction)• Enlèvement/traitement des espèces exotiques envahissantes• Réouverture du milieu par débroussaillage• Restauration de corridors écologiques• Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies dégradées• Restauration de berges	Evaluation environnementale : guide d'aide à la définition des mesures ERC (2018)

""A la différence des impacts sur l'habitat, où la perte d'un milieu sur le site peut être compensée par la protection ou la restauration , d'un habitat ailleurs, **il n'est pas possible de compenser la mortalité.**" (Lignes directrices EUROBATS)

La séquence ERC

L'accompagnement

Définition (lignes directrices nationales sur la séquence ERC) :

« c'est une mesure qui ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elle peut être proposée en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation »

- La mesure d'accompagnement:
 - **Est volontaire, à l'initiative du maître d'ouvrage**
 - **Vise à améliorer l'intégration du projet dans son environnement**
 - Ne répond pas forcément à un impact du projet
 - Permet davantage de souplesse que les mesures ERC

accompagnement ≠ compensation

La séquence ERC

Les mesures d'accompagnement

Typologie des mesures

- **Préservation foncière** (sans lien avec les impacts du projet)
 - préservation d'habitats naturels via l'acquisition de parcelles sans mise en œuvre d'action écologique complémentaire
- **Rétablissement d'habitats** (sans lien avec les impacts du projet)
 - aménagement de gîtes pour la faune, recolonisation végétale, remise en herbe
- **Financement / pérennisation des mesures** (sans lien avec les impacts du projet)
 - contribution financière à la réalisation d'action environnementale locale
- **Mesures paysagères** (sans lien avec les impacts du projet)
 - aménagement paysager dans les emprises et hors emprises du projet ne répondant pas à un impact (plantation de haies, jachères, etc.)
- **Action participant à la connaissance scientifique**
 - les suivis propres à une espèce ou à un groupe d'espèce, permettant d'améliorer les connaissances à leur sujet (**suivi spécifique Milan royal**)



Milan royal (Faune-France)

La séquence ERC

Le suivi réglementaire ICPE

- L'[**article 12**](#) de l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit la réalisation d'un suivi environnemental obligatoire :
 - « L'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la **mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs**. Sauf cas particulier justifié et faisant l'objet d'un accord du Préfet, **ce suivi doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service industrielle de l'installation** afin d'assurer un **suivi sur un cycle biologique complet** et continu adapté aux enjeux avifaune et chiroptères susceptibles d'être présents.
- (...) Le suivi mis en place par l'exploitant est conforme au protocole de suivi environnemental reconnu par le ministre chargé des installations classées.»



Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres de mars 2018

+ [**Décision DGPR du 05 avril 2018**](#) relative à la reconnaissance d'un protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres révisé
= **aujourd'hui seul protocole reconnu officiellement et d'application obligatoire**

La séquence ERC

Le suivi réglementaire ICPE

Modalités de mise en œuvre

- Mise en application du protocole de suivi 2018 :

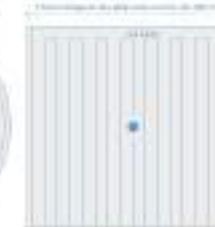
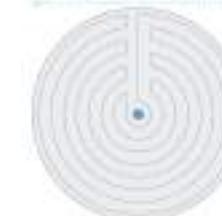
Sauf cas particulier justifié et faisant l'objet d'un accord du Préfet, **le suivi doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service** du parc éolien. Il doit dans tous les cas **intervenir au plus tard dans les 24 mois qui suivent la mise en service du parc éolien**. A l'issue de ce premier suivi :

- Si le suivi mis en œuvre conclut à **l'absence d'impact significatif** sur les chiroptères et sur les oiseaux alors le **prochain suivi sera effectué dans les 10 ans**, conformément à l'article 12 de l'arrêté ICPE du 26 août 2011.
- Si le suivi met en évidence un impact significatif sur les chiroptères ou sur les oiseaux alors des mesures correctives de réduction doivent être mises en place et **un nouveau suivi doit être réalisé l'année suivante pour s'assurer de leur efficacité**.

Suivis demandés

- Le suivi environnemental minimal au sens ICPE comprend :

- **Suivi de mortalité au sol** de l'avifaune et des chiroptères (20 passages minimum) autour de chaque éolienne du parc éolien. + tests d'efficacité de l'observateur + tests de prédation
- **Suivi d'activité chiroptère en continu à hauteur de nacelle**
- **Suivi de l'évolution des habitats naturels** aux abords des éoliennes





Chef de projets

Cédric MADAMOURS

06 47 69 56 97

cedric.madamours@rwe.com

Chargée de concertation

Pauline GAND

06 30 52 61 48

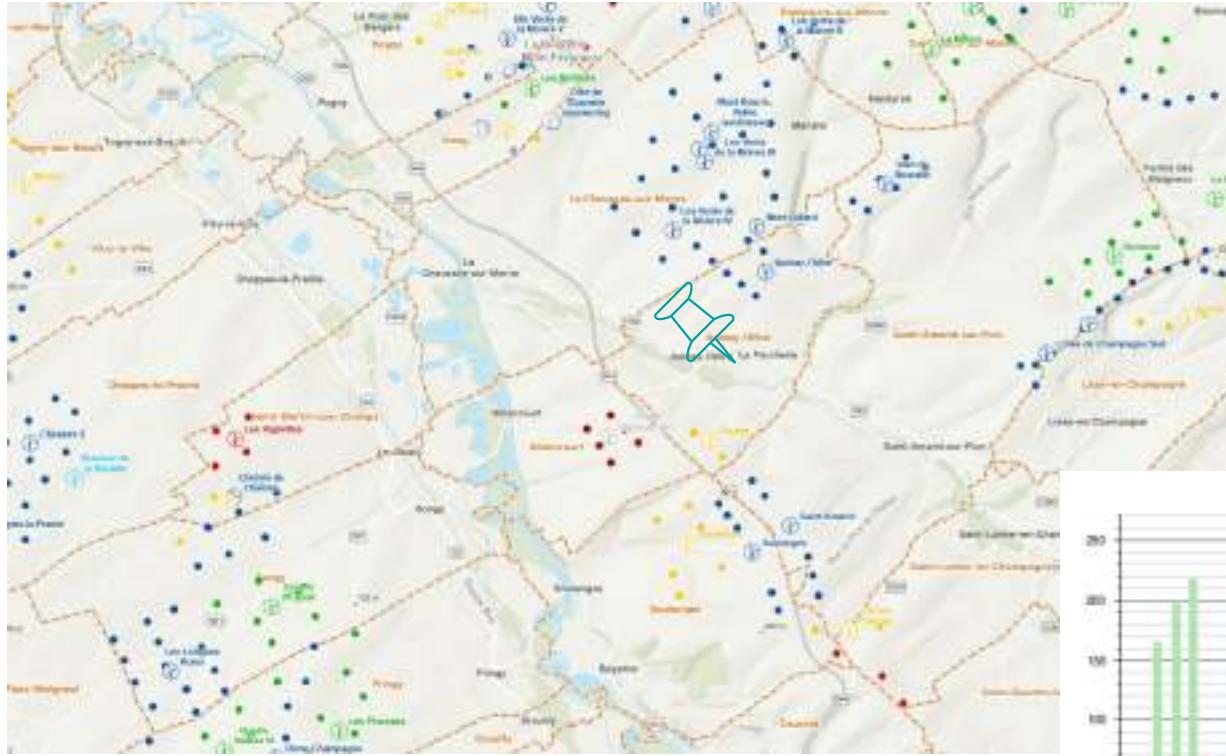
pauline.gand@rwe.com





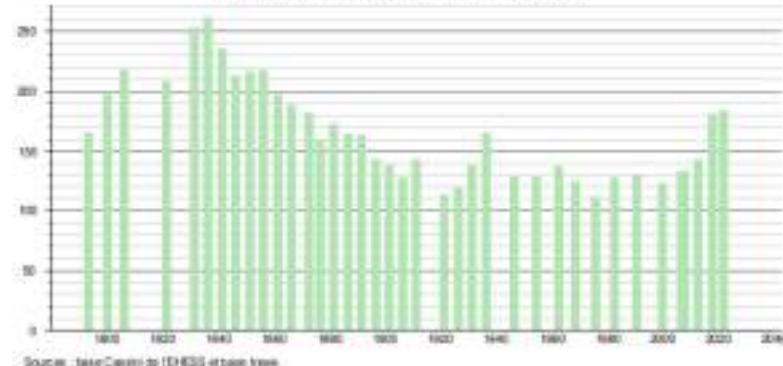
Annexes

EOLIEN et IMMOBILIER

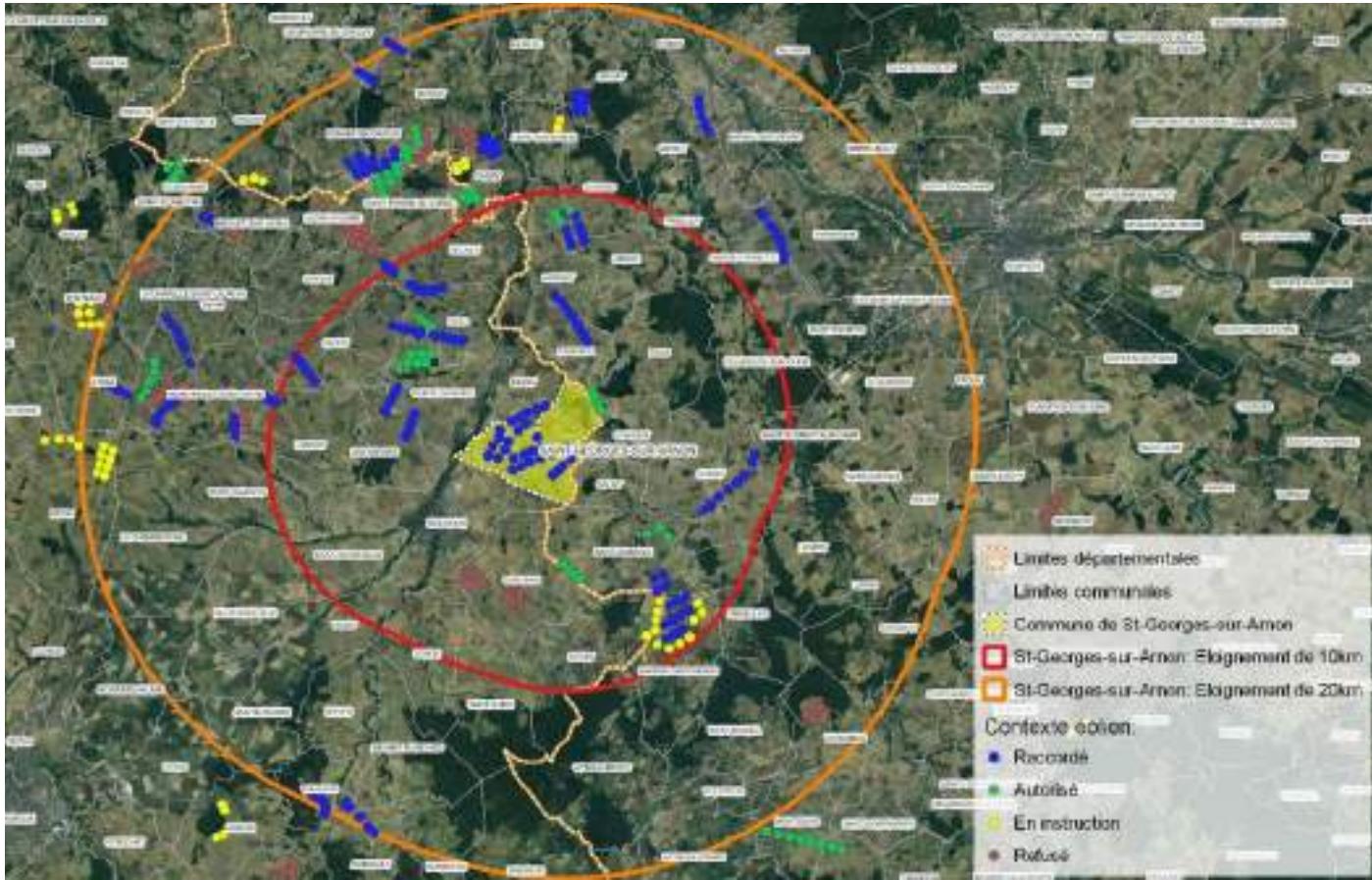


Aulnay-l'Aître – Marne
– 193 éoliennes
construites ou
autorisé à moins de
10 km

Histogramme de l'évolution démographique



EOLIEN et IMMOBILIER



Saint George sur Arnon – Indre – 202 éoliennes construites ou autorisé à moins de 20 km

« Au contraire, il y a 5 ou 6 ans on vendait le terrain à construire 10€ du m² et aujourd’hui on est à 25 €. [...] De 310 habitants en 1996 nous étions au dernier recensement 638. »
Parole d’élus – AMORCE et FEE : 2019

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

France Energie Générante

Fitou

Aude (Occitanie)

• Décret de 2014
• Construction des 1000 éoliennes
• Construction de 100 éoliennes
• Construction de 10 éoliennes
• Atterrissage (27000 €/ha/kW)

Le parc éolien offre une énergie propre dans un cadre de terrains, respecte le fonctionnement du territoire, offre 1200 emplois, contribue à l'autonomie et assure l'exploitation et la maintenance d'un site durable alternatif.

Des projets grâce à l'éolien

- RÉNOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE
- RÉNOVATION DE LA VILLE COMMUNALE
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Exemple très simple. Le parc éolien a donné un revenu stable à Fitou. La communauté a pu investir son projet en qui a créé des emplois, et un revenu stable. C'est de l'énergie propre mais aussi de l'énergie positive.

Et demain ?

- Projet de renouvellement du parc
- Rénovation des trottoirs et des façades de l'énergie solaire
- Mobilisation d'une ancienne usine Talange pour créer un lieu de culture et transmission à énergie renouvelable
- Projet solaire photovoltaïque, avec 11 fermes et 100 ha pour tous les villages pour faire renouvelables les villages au Pissos

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

La Faye
Charente
(Nouvelle-Aquitaine)

- INCUBATION
- Transition énergétique
- Gestionnaire de concessions (ex: via Charente Energie Éolienne)



Fort d'une énergie renouvelable très forte sur l'Île-de-France, c'est en 2010, que le projet du site de l'éolienne a été mis sur la commune de La Faye. Ainsi, avec le 2^e parc de Charente, plusieurs réunions publiques avaient été organisées sur la commune et le territoire, associant des centaines de vieilles habitantes, ayant même effectué des visites de sites à l'étranger pour partager leurs connaissances.

Après l'évaluation d'un travail de faisabilité en 2011, la commune, qui a reçu le soutien de la mairie de son pays, la communauté de communes, a quindi demandé d'autorisation d'implanter ce type par les autorités régionales par deux fois. Elles finissent de compensation. C'est alors que les autorités régionales sont invitées à participer aux réunions de présentation des résultats.

Il faut avoir fait une grande campagne d'information dans le secteur communal et par des permanences publiques. C'est très important d'échanger sur l'assurance... Les gens vont apprendre que nous avons nos obligations face à la commune. Et qu'il faut agir différemment au départ également au niveau de l'industrie et de ce qu'ils ont changé d'avis !



Des projets grâce à l'éolien

- IMMOBILISME DE LA PLACE PRINCIPALE
- ENFOIEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES
- AMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSEE
- AIDE AUX MORNES DE L'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les réunions ne se rendent pas toujours complètes ou bien finies, mais il est tout aussi important de pouvoir avoir des groupes de travailleurs qui sont très actifs et qui sont très actifs avec les autres les élus et les citoyens, c'est aussi une nécessité que nous pouvons faire de venir proposer dans la communauté de travailler ensemble !

LA COMMUNE ET SON MIRE NOUS AONT AIDER À PARTICIPER À UNE GRANDE RÉUNION POUR PLUSieurs JOURS

► Être acteur de la transition énergétique par la mise en service d'un parc éolien et de permettre un développement sur les bâtiments communautaires, projet délivré par un collectif citoyen.

► Assurer un éclairage LED dans le village (les rues, les allées) par exemple à énergie solaire.

► Participer à la charte « Terre Saine » de Poitou-Charentes pour démontrer que les produits utilisés dans les sols sont bons et le meilleur d'entre eux. Les sols libres, initiatif qui a permis l'emploi d'environ 25 employés communautaires et les incertitudes.

► Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement autour des jeunes notamment.

C'est un projet qui va nous aider à changer notre façon de vivre et d'agir dans nos vies.

Intégrer dans son conseil aussi le succès de la nécessité de passer cette transition écologique avec les habitants de la commune :

► Pour les personnes qui vivent dans ces zones, il y a beaucoup de choses à faire pour améliorer leur qualité de vie. C'est un exemple d'actions de temps à la fois pour que cela devienne réalité dans le secteur résidentiel, à



Et demain ?

- Aujourd'hui, 14 éoliennes et 17 maisons et un centre de commerces à côté du parc éolien, dans 5 mois déjà le feu vert.

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

Fontenille
Charente
(Nouvelle-Aquitaine)

- Jean Michel Bertrand :
Maire de la commune de 2004 à 2010
(PVC n°1er représentant)
- Gérard Bertrand :
Gérant et chef de construction d'entreprises (27000 terrains)

Jean Michel Bertrand, maire depuis 2001 en tant que PVC, a obtenu l'autorisation de l'éolien depuis de nombreuses années. En 2008, il a mis en place des « Journées de décloisonnement » du territoire et a instauré une ligne de communication de communautés. Tous ces actes ont été suivis, dans l'ensemble, par la qualité de ce projet, malgré le débat sur la période annuelle.

Le projet n'a pas rencontré d'opposition au niveau du conseil municipal, grâce à une concertation menée conjointement par le débat annuel et la concertation. Les habitants ont bien compris l'objectif. Ce plus, l'adhésion au projet aussi. Il résulte par l'implication locale du développement.

5 éoliennes
produisent l'énergie
necessaire à la vie quotidienne

SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
4 300 foyers.

Des projets grâce à l'éolien

- ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF pour la commune
- RECRUTEMENT D'UN EMPLOI COMMUNAL (jardinier paysagiste, un travail à mi-terme pour 25 heures par semaine)
- ENTRETIEN DES VOIES
- DIMINUTION DES IMPÔTS LOCAUX

Et demain ?

« Le parc éolien pourrait prochainement faire l'objet d'une extension de trois éoliennes. Par contre cette expansion nous pose le même problème qu'il se peut délocaliser le dépôt pour un autre de haut volatilité. »

Ainsi, lorsque sur l'immobilier dans la campagne, les éoliennes ne sont pas un frein à la vente, leur influence est partie du paysage. »

Notre objectif pour 2018 sera d'énergie du futur, réalisée et rendue visuellement accessible les familles, professionnels, il faut intégrer ça dans la ville. »

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

Saint-Servais
Côtes-d'Armor
(Bretagne)



- Cheminot (EDF)
• Générateurs de 400 kW chacun
- Charnière éolienne de 1000 kW
- Générations d'électricité
- 2011 : fin d'exploitation



Parc éolien à Saint-Servais : retour d'expérience

À peine la ministre déléguée à l'Énergie, Laurence Tubiana, avait-elle accès à, en 2003, un projet de 7 éoliennes. A cette époque, le développement de l'énergie éolienne était en cours d'expansion. C'est à ce moment-là que les deux îles brevetées se sont exprimées en phase de débat public, précisant notamment sur la question du foncier, des risques liés au fonctionnement des éoliennes, etc. À la réception TIV, après plus de 10 ans d'exploitation, ces interrogations initiales sont toujours.





7 éoliennes

PARIS-TOULOUSE-BORDEAUX

GRANDE BRETAGNE-IRLANDE

2011 : REJOINT

LA COOPÉRATION DE

2400 FONCIERS

A Saint-Servais, grâce à l'éolien,
nous avons des projets

À Saint-Servais comme ailleurs, les retombées économiques des park éoliens mobilisent plusieurs milliers d'habitants résidant sur les terrains qui accueillent aux projets de construction, prévoient le déroulement des travaux et de leur exploitation. Les park éoliens de la construction et de l'exploitation mobilisent les acteurs et institutions régionales (l'Etat, les parcs naturels régionaux, département, préfecture et autres autorités locales), à l'instar de la commission. Ce sont également des lieux pour les pratiques et les recherches agricoles, ou pratiquer et à développer des activités agroforesterie ou biofertilisation, par exemple.



Le fonctionnement est important. Dans le cadre de notre projet, il a été important de réduire l'impact des éoliennes d'usages mixtes d'origines très contrastées avec le territoire, il est aussi indispensable, dans la mesure du possible, d'assurer de réduire les départs agricoles dans les différentes périodes et en particulier après la saison d'exploitation.

RWE

Page 72

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

Saint-Georges-sur-Aron
Indre
(Centre-Val de Loire)

Le territoire de l'Éolien à Saint-Georges-sur-Aron :
- Accès à l'EOLIEN
- Génération de 300 kWh/heure
- L'énergie éolienne contribue au Plan d'Innovation (2012-2016) de la commune

AU CŒUR DU BERRY, UN PROJET DE TERRITOIRE QUI RASSEMBLE DEPUIS 10 ANS

C'est en 2006 que Jacques Pélissard prend conscience de l'importance d'agir pour l'environnement après avoir parcouru le cirque du Puy-de-Dôme et avoir visionné le film "Un vélo qui dérange" (M. Gach). Le point de départ d'une belle aventure.

66
Ce sont les ménages ruraux qui disposent des résidences du ZEP, même si tout le territoire peut être concerné !

19 ÉOLIENS
PRODUIT TOTAL 40 MW
MÉTIER DU VIVANT

SOIT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
20 000 Foyers

Des projets grâce à l'éolien

- CREATION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
- RÉALISATION D'UNE QUINZAINE DE DIAGNOSTICS ENERGÉTIQUES sur des immeubles permanents et accueillants de la commune et leurs façades
- mise EN PLACE LA FIBRE OPTIQUE, chez chaque habitation dispose d'un accès internet de qualité
- ACHAT D'UNE VOITURE 100% ELECTRIQUE pour la commune et INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ELECTRIQUE
- RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC de la commune qui permet de réaliser des économies d'énergie
- CRÉATION DE 4 STATIONS PHOTOVOLTAÏQUES pourtant un très bon résultat
- INITIALISATION D'UNE DABBERIE pour 400 personnes dans la MARCHÉ LOURD permettant d'assurer une sécurité et une sécurité sociale

À trois ans d'intervalle un centre de maintenance éolien sur la commune emploie 30 techniciens qui assurent la gestion des parcs éoliens des alentours.

Et demain ?

Il existe des machines créées pour le projet d'énergie du parc qui sera livré à la participation financière des citoyens

Appel à projets « mobilité hydrogène de l'AFER » qui fonctionne avec à partir de méthanol et avec un hydrogène

Partenariat entre la commune et les résidents de la commune avec l'énergie renouvelable et les énergies fossiles.

Une véritable dépendance en énergie au Berry, depuis 10 ans les habitants de St Georges ont travaillé pour assurer la sécurité et l'autonomie de leur territoire. Des réalisations des dernières années sont portées par une volonté forte.

Il y a aussi la construction à secours 300 mètres suffisante et a ainsi droit sa protection.

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

Miraumont
commune (Haute-Saône)

• Aéroport DAX-Arrate
• Accès autoroute de l'Est
• Accès autoroute du sud
• Port du Cosquerot
• 127 000 habitants

À la fin de la campagne d'abstentionnisme électorale initiée par l'association, René Donckier, chef-lieu de l'Union des citoyens de Miraumont, convaincu par le développement que ce projet apporte à la commune, décide de se déclarer candidat.

L'adhésion au projet a été confortée en cours de campagne avec 31 voix à poser à 462 voix recensées. Les habitants, le se sont pas de tout opposer au projet, même dans la mesure où une partie de la population y est plus favorable. La volonté des habitants dans le paysage peut évidemment, mais les habitudes communautaires sont toujours les autres. En revanche, pour toute habitation acquise à ce jour, une réduction dans du parc, également par substitution réglementaire, c'est-à-dire, ces portes de résultat le budget sera au moins 10% amélioré. La commune va développer son action sociale pour toutes les habitants à venir et au-delà de l'immobilier.

Un habitant sur deux indique de quel manière il contribue à la campagne : c'est essentiellement que la campagne ne perture pas.

17 éoliennes
équivalent 1000 logements
énergie renouvelable

SONT L'ÉQUIVALENT
DE LA CONSOMMATION DE
19 800 foyers

Miraumont | Immobilier | Générer de la rentabilité

À Miraumont, il y a 700 habitants, 16 maisons étaient en vente, elles ont toutes été vendues en moins de 2 ans grâce à la revitalisation de la commune. Aujourd'hui, la commune travaille sur son PLU pour trouver une zone qui pourra accueillir de nouvelles habitations et ses réservistes habitants, utilisés par les services qu'elle propose désormais.

Pour attirer les réservistes sur la commune avec un premier plan immobilier pour l'avenir proposant l'EPR (électricité à la demande) via de nouveaux logements, la commune a été sollicitée par la communauté pour financer l'une partie des rénovations nécessaires. Pour le deuxième plan immobilier en 2017 qui devrait la réfection de la maison de commune actuelle, il s'orientera aux réservistes immobiliers pour investir et utiliser ses investissements.

Des projets grâce à l'éolien

- CREATION D'UNE MAISON MÉDICALE avec 2 médecins, 1 pharmacien, 2 infirmières, 1 podologue, 1 publicain
- OUVERTURE D'UNE SUPERMÉTRO face à l'école
- RENNOVATION DE LA VILLE

Et demain ?

- Un autre projet de développement d'énergie renouvelable devant voir le jour
- Réalisation d'un centre médico-social pour accueillir des personnes en situation difficile (logement, etc.)
- Création d'un établissement pour accueillir les personnes à mobilité réduite pour compléter l'offre médico-sociale, à emplois croisé et de personnes à mobilité réduite accueillies à temps
- Travaux pour lutter contre le risque inondation qui touchera certaines zones de la commune

RWE

Page 74

Eolien et immobilier – Retour d'expérience

ÉRIZE-LA-BRÛLÉE
MEUSE (Grand Est)

Jean-Louis ADRIAN
MAIRE depuis 2014

• Commune de 189 habitants
• Composée de commerces
du village à Argonne
(environ 3000 habitants)



Le premier projet éolien est de "La Vache brûlée" situé sur la commune de la Brûlée et a été mis en service en 2006.

Les retombées générées par ce parc ont permis progressivement d'améliorer les finances de la commune, de rénover la mairie et de construire deux logements sociaux aux normes BBC. La commune a également pu financer la construction d'un nouveau quartier d'habitation communal. Elle a également procédé à l'achat d'une grange utilisée pour un logement social et a donné la mise aux normes et l'extension de la salle des fêtes ainsi que la création d'un nouveau logement de neuf pièces, ces deux œuvres réalisées sur laquelle trois maisons sont déjà construites.

« Nous avons fait une analyse, j'ai discuté avec mes élus pour un ensemble de 10 personnes. Les quelques réflexions à nos participants ont fini par valider la pose. »

De même, l'implémentation du parc a permis de réaliser la première phase de la mandature : la rénovation de la mairie et du village. Puis viennent la rénovation de deux maisons. Ces logements à location sont bien aussi par leur taille permettra de faire évoluer la qualité de vie et la sécurité des résidents.

Un deuxième projet, "La Petite Montagne", accepté par la préfecture et dont l'étude de faisabilité a été réalisée cette année, a été financé via un emprunt et un financement participatif ouvert au niveau national assuré par la Banque

5 éoliennes
PRODUCE 24 MW - soit la même consommation qu'un équivalent
DE LA CONSOMMATION DES 10 600 Foyers

Des projets grâce à l'éolien

RÉNOVATION DE LA MAIRIE

RÉNOVATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX ET CRÉATION DE LOTTEMENT

CAMPAGNE DE FINANCIEMENT PARTICIPATIF

REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

- Rénovation de l'église et de la mairie des Mœurs
- Rénovation de l'école primaire
- Rénovation de la rue de l'Orme en création d'une place du village comprenant 2 parkings

SERVIS REFORCÉS D'ESPACES COMMUNES

Comité de suivi précédent

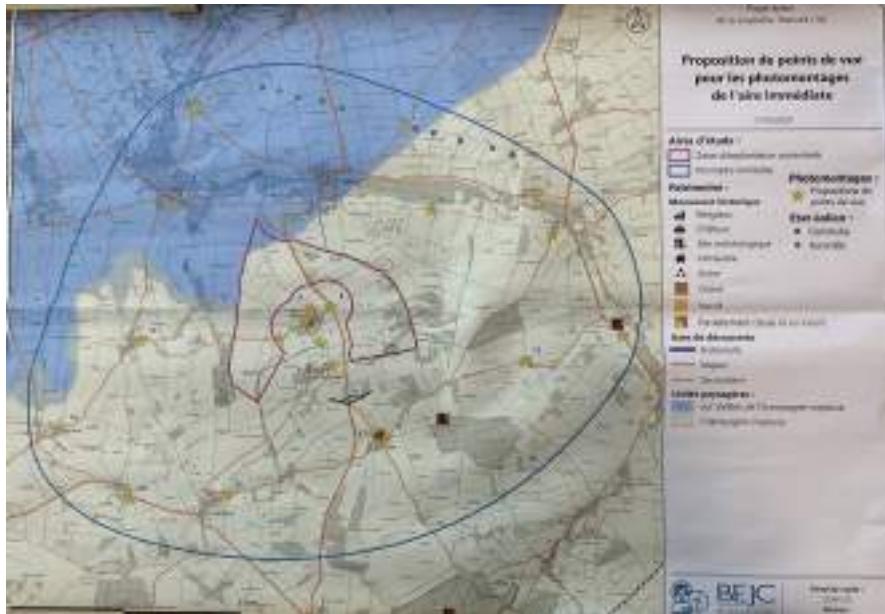


Présentation par les experts du bureau d'étude leur méthodologie de travail



Un atelier de co-construction sur le choix des points de vue de photomontage

Comité de suivi précédent



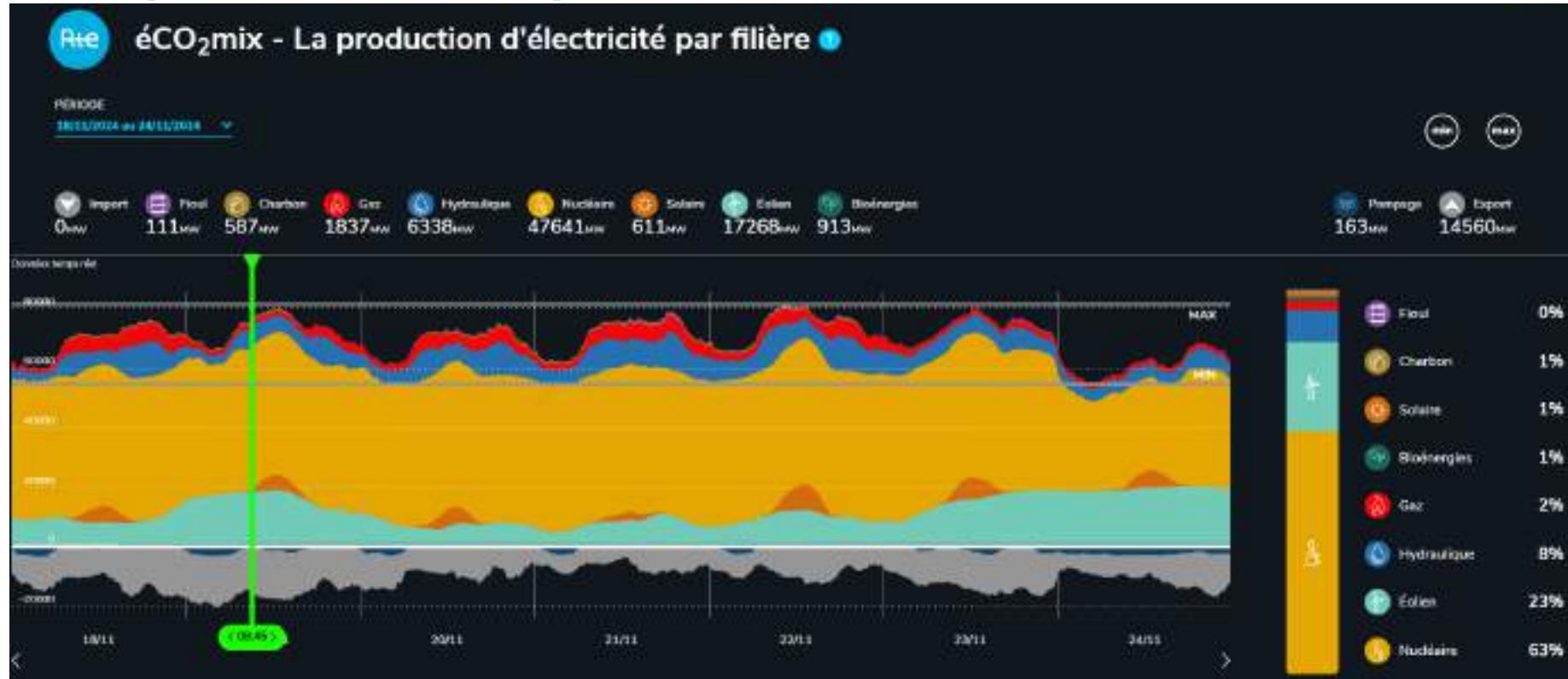
Retour sur les prises de vues les plus adéquates



Retour du comité sur les éléments du territoire à valoriser

L'énergie éolienne

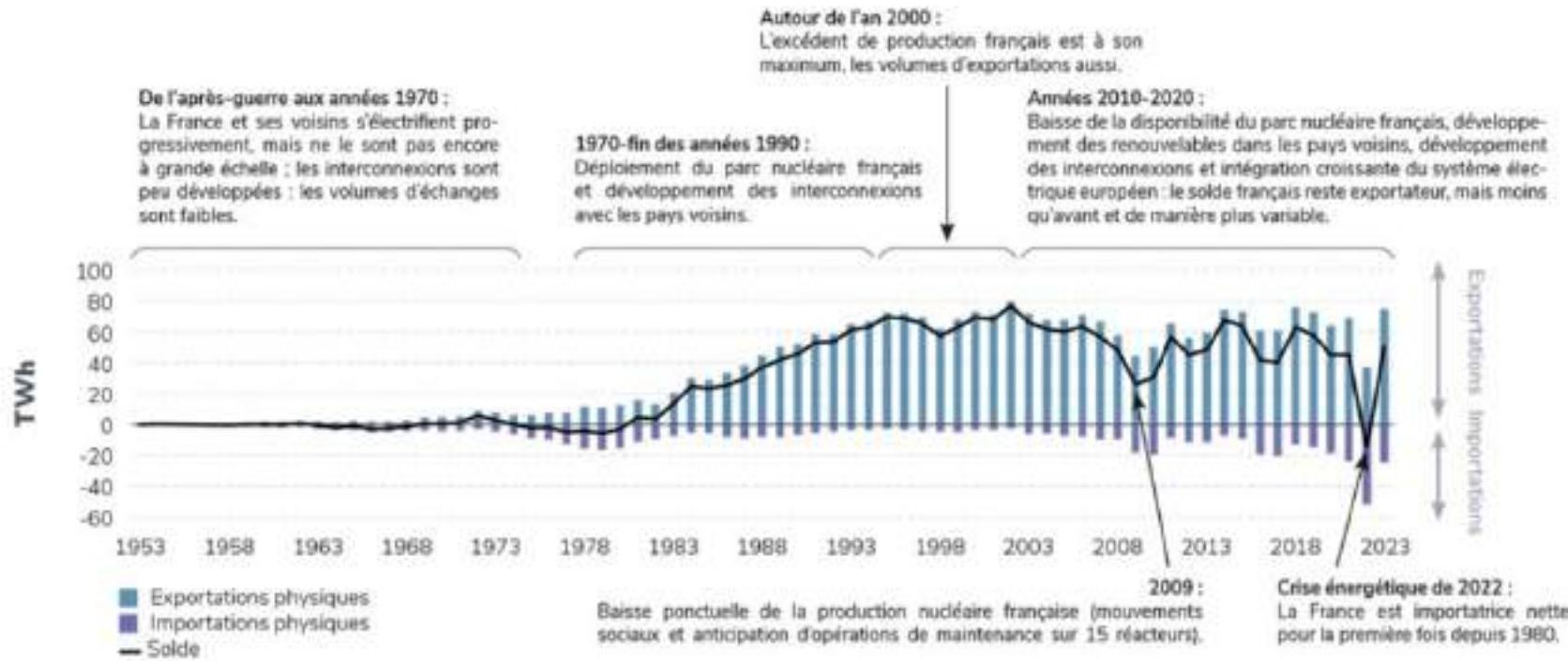
L'indépendance électrique



L'énergie éolienne

L'indépendance électrique

Échanges physiques d'électricité entre la France et les pays voisins entre 1953 et 2023

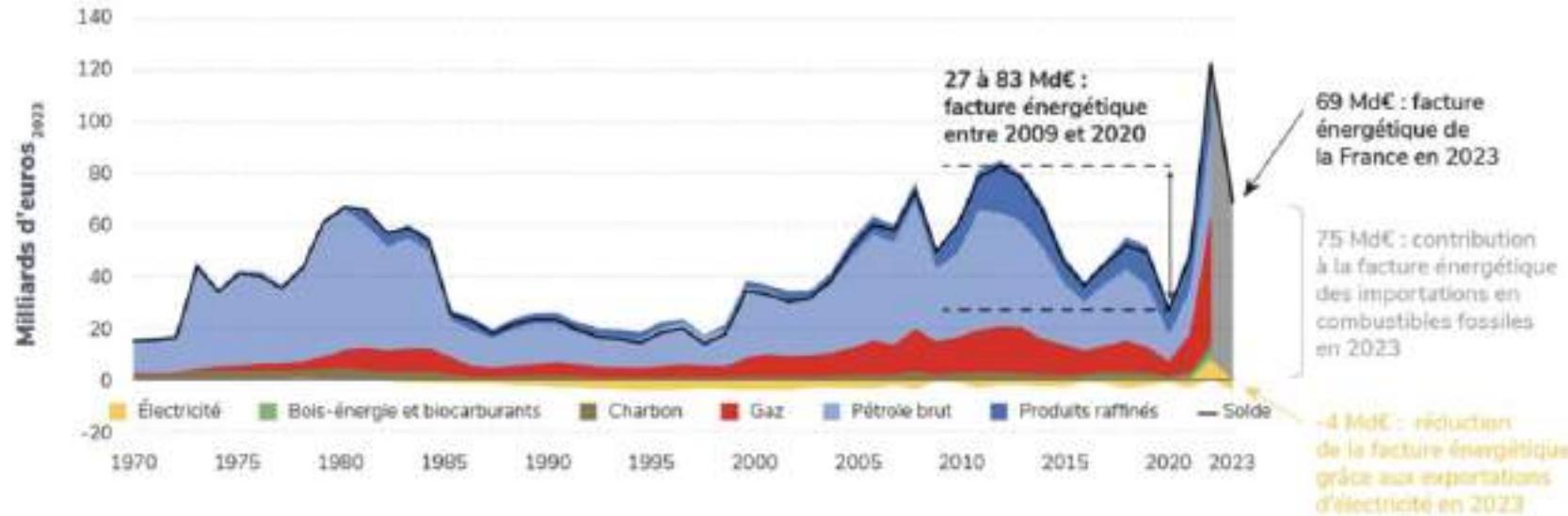


Source: <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/synthese>

L'énergie éolienne

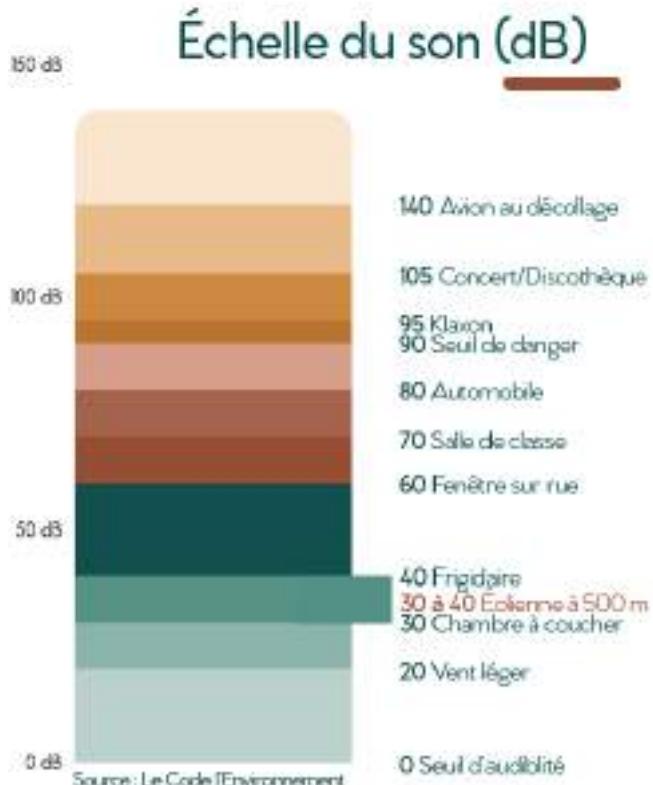
L'indépendance électrique

Évolution de la facture énergétique française entre 1970 et 2023



Source: <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/synthese>

EOLIEN et BRUIT/INFRASONS



La loi française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser +3dBA la nuit
+5dBA le jour
d'émergence sonore à partir d'un bruit ambient de 35 dBA